

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. JEAN PARÉ, président
 Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

**AGRANDISSEMENT
DU
STADE PERCIVAL-MOLSON**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 14 juin 2006, 19 h
Église Notre-Dame de la Salette
3535, avenue du Parc
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 14 JUIN 2006	1
MOT DU PRÉSIDENT.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
JULIAN WOODS	2
LIGUE CANADIENNE DE FOOTBALL	
MICHAEL COPLAND	8
ADRIENNE DANAIS.....	16
PRINCE ARTHUR CONDOMINIUM ASSOCIATION	
DAVID WARD.....	25
PROJET MONTRÉAL ARRONDISSEMENT VILLE-MARIE	
NICOLAS BERGERON	32
LES AMIS DE LA MONTAGNE	
SYLVIE GUILBAULT, JEAN-FRANÇOIS HALLÉ.....	35
REPRISE DE LA SÉANCE	49
SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ COMMUNAUTÉ MILTON PARC	
OLIVIER MARTIN.....	49
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT	
ROBERT PERREAULT	52
MARCEL CÔTÉ.....	60
LUIGI PERCIBALLE	64

LE PRÉSIDENT:

Mesdames, messieurs, bonsoir. Donc, bienvenue à cette assemblée publique dans le cadre de la consultation sur l'agrandissement du stade Percival-Molson.

5

Je m'appelle Jean Paré. Je suis accompagné de maître Hélène Lauzon. Nous sommes tous deux commissaires à l'Office de consultation publique de Montréal. Nous avons le mandat et le devoir de tenir des consultations crédibles, transparentes et efficaces.

10

À cette fin, nous nous sommes engagés à respecter le Code de déontologie des commissaires. Vous pouvez en prendre connaissance à la table d'accueil et sur le site Internet de l'Office.

15

La commission est appuyée dans son travail par les analystes Stéphanie Espach et Estelle Beaudry, et d'autres membres du personnel de l'Office sont à la table d'accueil près de l'entrée de la salle. Vous pouvez vous adresser à eux pour toute information relative au déroulement de cette consultation.

20

Comme les assemblées précédentes, celle de ce soir est enregistrée et sténographiée. La transcription des notes sténographiques sera accessible au public dans les prochains jours, de même que tous les mémoires et tous les documents produits au cours du processus de consultation.

25

Alors, nous poursuivons aujourd'hui la deuxième partie de la consultation, c'est-à-dire l'écoute des opinions et des commentaires des citoyens. Vous remarquerez d'ailleurs qu'il n'y a plus de tables à l'avant pour les Alouettes, l'Université McGill et la Ville.

30

Toute personne qui veut donner son opinion doit s'inscrire au registre. Certains ont déjà déposé des mémoires ou nous ont avisés par téléphone de leur intention de s'exprimer. Les autres peuvent s'inscrire à la table d'accueil.

35

En deuxième partie d'une consultation, on ne peut intervenir qu'une seule fois. Enfin, pour ceux qui ont déposé un mémoire à l'avance, dites-vous que les commissaires l'ont déjà lu attentivement. Nous vous demandons par conséquent de présenter brièvement vos préoccupations, vos attentes, vos commentaires et vos suggestions pour laisser du temps pour un échange avec la Commission.

40

En effet, après chaque présentation, madame Lauzon et moi pouvons poser des questions pour nous assurer d'avoir une bonne compréhension des opinions que vous exprimerez.

We are here tonight for the second part of the public hearing on the proposed expansion

of the Percival-Molson Stadium. A few weeks ago during the first part of the hearing, we collected information on the expansion proposal and on the by-law project that would regulated its implementation.

45

Tonight, as we did last night, we will listen to your opinion or concerns about this project. Some of you have already submitted a brief or registered by telephone. All others who want to voice their comments are invited to register at the table near the entrance.

50

You can intervene only once to express your opinion. For those who have already filed a brief, be assured that my colleague and I have read it. So, please make your statement as short as possible in order to allow time for questions by Madame Lauzon and myself.

55

En terminant, j'ai pour tâche principale de favoriser la participation de tout le monde et de permettre à tous de bien communiquer leur point de vue. Pour y arriver, rien de tel qu'un climat serein où les échanges se font dans le respect mutuel et la courtoisie. Vous avez d'ailleurs fait preuve de beaucoup de civisme jusqu'à maintenant. Je ne permettrai donc aucune forme de manifestation d'approbation ou de désapprobation ni de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes.

60

Alors, j'appelle le premier intervenant de ce soir qui est monsieur Julian Woods. Bonsoir, monsieur Woods.

Mr. JULIAN WOODS :

65

Good evening. Good evening, Mr. President.

70

My name is Julian Woods and I represent the views of about twenty residents who live just south of the southern gate of the stadium on Aylmer Street, that is to say just across from Pine Avenue West, just south of that between Pine Avenue and Milton Street, actually mainly between Pine Avenue and Lorne Crescent are the people that I am representing here tonight.

75

Now, we affectionately call our area Ground Zero, because frankly the main impact of people entering and exiting the stadium at the southern entrance impact us first. And we get the greatest crowds, because it is before they start spreading out into Lorne Crescent and down that way. And we seem to get a fair bit of vandalism in our area.

80

So, our concern is basically huge crowds, thousands literally coming down our street, because I don't know if you know the area, but from the southern gate to our street is the only crossing of Pine Avenue West available to fans. They cannot cross at Durocher, because there is a concrete thing in between the road there, and the same with Hutchison. The only other alternative would be University Street and that is up a hill and then down. So, most of them would just take the light and just come pouring down our street. So, it is like an invasion of

thousands of people we get and that is our main concern.

85

We get a tremendous amount of noise through that. We get beer bottles strewn all over our front porches and into our gardens. Many of them are broken because a lot of the fans are drunk. I mean they come out of the stadium.

90

And one of the principal irritants really is that during and after a game, and even during the game, we get fans coming out of the stadium and they just have to cross the road, and they are into our street, and they relieve themselves all down our street.

95

And just to give you one example, my neighbor four doors up, who is just this side of the Bell building, one day he saw there were about half a dozen fans lined up against the wall of the Bell building relieving themselves. And he, you know, asked them politely, «Look, please do not do this. Please go away.» And one of them jumped onto the fence of the Bell building and grabbed hold of his balcony, climbed up like this, with his hands, and threatened him with dire consequences if he didn't shut his mouth. And I mean now his wife is scared and doesn't go out of the place at all when there is a game. And this kind of thing is totally unacceptable.

100

And my neighbor two doors up had his car roof smashed in and his outside mirrors smashed. And further down the street, and there is going to be another gentleman, David Ward, who is going to talk about this, that we have had windows smashed and doors smashed in and literally thousands of dollars worth of damage.

105

So, our street, I would maintain, gets the brunt and that is why we are calling it Ground Zero. And something has to be done to control this, whether by shutting off the street.

110

I don't know what can be done frankly, but my comments and suggestions that are given in my brief here is that the City of Montreal or some organization, the arrondissement Plateau-Mont-Royal or else some independent organization should undertake a thorough long-term and independent social impact study of the impact of the proposed project on the residents of our neighborhood to determine its long-term impact on our street and the neighborhood streets, including impact on such things as property values, et caetera. We are getting stories now of people thinking about selling their property because they are just fed up with what is going on.

115

And if it starts at our end, you know, little by little, it will expand down and have very negative impact on our streets. So, that would be my first, you know, request.

120

The second one is that there should be no alcohol allowed in the stadium during games. This causes us untold trouble, because a lot of the fans are drunk when they come out of a game and this is what causes a lot of the vandalism. It is the people who are drunk or half-drunk that cause most of the damage that we have experienced so far.

125

So, I would suggest no alcohol during games. And furthermore, there was a lady, I think, who mentions something about closing off streets. I would be strongly in favor of that frankly, because our street, I mean, it just gets the brunt of it, okay? That is my ...

130

THE CHAIRMAN :

That is your statement?

135

Mr. JULIAN WOODS :

Yes.

140

THE CHAIRMAN :

Thank you very much, Mr. Woods. First, I would like to refer to some of the events you have lived through with your neighbors and actually your statement at the beginning when you used the expression Ground Zero. You consider you are the first ones to be impacted by the crowds.

145

What have you and your neighbors done after events like that, especially when some were of the level of either breaking property or being really disruptive of...

150

Mr. JULIAN WOODS :

Well, I know that my late neighbor that experienced the threats, he complained, I believe, to both Bell Canada people and the building there to ask them to close the gates to the building whenever there is a game. And I believe he also called the police, but I am not sure exactly... you know, unfortunately, he is out of the country right now. So, I couldn't contact him on this, but he told me that before he left.

155

Other than that, I know David Ward, who is going to speak later tonight, has had discussions with the Alouettes themselves on various matters concerned, you know, with security and...

160

THE CHAIRMAN :

For how long have you experienced that? And have you seen either things worsening or improving following some of the interventions or contacts with the Alouettes or other people?

165

Mr. JULIAN WOODS :

Well, I mean, everything started as soon as the Alouettes started playing at the stadium.

170 Basically, it started then. I can't say that it has worsened, I can't say it has gotten any better. I mean there was a game last week and the Alouettes won it, I am glad to say. And I think it was a little better than previous games. At least, I didn't notice any vandalism, at least not on our street. Who knows, on other streets, I don't know. But basically I think it is on par, it doesn't change much really.

175 **THE CHAIRMAN :**

I would like to hear you more on what you call a social impact study. And just to enlighten my question a little more, in the documents relating to the proposed expansion, they referred to studies about the traffic, crowd controls, diverting towards a new entrance and so on.

180 What would be the elements of what you consider a social impact study that have not been addressed at this point?

Mr. JULIAN WOODS :

185 Well, I would say what I am concerned with is the long-term impact on property values in our neighborhood, because if this sort of thing continues and, indeed, it even worsens... because let's be frank, the Alouettes have told us, I know, that they believe that the impact on our street may be less in the future, because they are having a gate at the east and so many thousands will be leaving the gate on the east.

190 However, I don't buy that, because they are building up twelve extra rows of seats right at the southern entrance and fans exit by the nearest entrance. They won't exit by the eastern gate if they can get out of the southern entrance which is just down below where they are sitting. So, I don't see how you can control this and I certainly don't buy the idea that it is going to be less.

195 I think it is going to be more on our street within the future with the proposed expansion. So, that concerns me.

200 And if people start moving out of the area because of the disruption they feel, and I have spoken to one lady who is thinking of it, and little by little the property values will go down, the gentrification that has taken place over the last twenty years to the benefit of the area will be reversed and it will just go back to where it was in the 1950s where you have rooming houses, and flophouses and things like that, because people just don't want to live in an area which is so disruptive.

205 So, this is my main concern. So, when I say «social impact study», I mean a study that would go to the residents and find out from them their opinions. I mean I agree that there is going to be a referendum perhaps, okay. But a referendum is not the same as a study where people

210 go out and canvass the neighbors and ask them, you know, «Well, what do you think? How do you experience the Alouettes games? What are your concerns?» and so forth. This is the kind of social impact study I am thinking about.

THE CHAIRMAN :

215 Do you associate that study to the expansion project? Because you referred also to a situation that you have been living until now.

Mr. JULIAN WOODS :

220 Yes.

THE CHAIRMAN :

225 And I want to bring you to also your other concerns. When you referred to possible improvements to the fact that no alcohol should be allowed or closing off some streets and things like that, you are saying that some measures may make it, if not perfect, at least liveable to have the Alouettes games, the stadium still used as a place for the Alouettes.

Mr. JULIAN WOODS :

230 Well, you know, I don't want to suggest cutting off our street to the detriment of other streets. I mean I don't want to say block off Aylmer Street and let them all go down Durocher and Hutchison Street, because I mean that is no solution.

235 But I do believe that the majority of fans should be directed towards the eastern gate, because then they would be able to go down a commercial street, which is Park Avenue, which is basically much more of a commercial street and more able to withstand the kind of noise and stuff, plus it may give business, who knows, to the businesses there, rather than going down residential streets.

240 And the streets that I am mainly concerned with are, of course, Aylmer, that is my main concern, but there is also University to consider, there is Durocher and there is Hutchison to consider at least, you know. I can't speak for further east than that.

245 But, you know, I would love it if they could block off Aylmer Street as long as they could direct the traffic, the foot traffic down east towards Park Avenue and buses that way. That would be perhaps one possible solution. I don't know whether it is feasible or not, but I am throwing it out.

250 **THE CHAIRMAN :**

I mean we are taking note that you suggest it.

255 **Mr. JULIAN WOODS :**

Yes.

THE CHAIRMAN :

260 And other measures, I mean. Just to tell you that after all, we may not be the perfect social impact study, but at least these hearings are part of a process by which you could voice your concerns and suggestions.

Now, I still read in your brief that:

265

The Percival-Molson Stadium is too close to residential neighborhoods to be used for a large and noisy commercial football enterprise.

270 Yet, you make some suggestions. So, do I hear that, like many others of your neighbors, you learn to live with it somehow provided that some improvements are brought to it, to the operation.

Mr. JULIAN WOODS :

275 Well, frankly, I would have preferred it if the Alouettes were not there at all, yes, I mean clearly, because then I wouldn't have to put up with what I am putting up with now. But naturally if the project goes ahead, then of course I would like very stringent measures to be put in place to protect the neighborhood.

280 And I just hope, with other people who have also presented here, that no further events will take place over and above the projected expansion of the stadium in future years, because I think that would be the death nell of the neighborhood.

THE CHAIRMAN :

285

Well, thank you very much, Mr. Woods.

Mrs. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

290 Thank you very much.

Mr. JULIAN WOODS :

You are welcome.

295

LE PRÉSIDENT :

J'appelle maintenant monsieur Michael Copland. Bonsoir. Good evening, sir.

300

Mr. MICHAEL COPLAND :

Good evening.

305

Mrs. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

Good evening.

Mr. MICHAEL COPLAND :

310

My name is Michael Copland. I am the Chief Operating Officer of the Canadian Football League. Thank you very much for having me here tonight to make some submissions to you.

315

What I will begin with is just providing you with some facts. I think the role that I can play in these hearings is to provide you with some context about the Montreal Alouettes and about the Canadian Football League just to provide you with some parameters to help with the other considerations that you are making.

320

The Canadian Football League, it forms an integral part of the Canadian landscape, Canadian sporting landscape. It always has been a Canadian game. It is a part of our culture in many of our provinces in this country. It is a community-based league.

325

At the heart of the Canadian Football League is its ties to community. That is its strength, that is its foundation and that is what differentiates it from any other professional organizations in this country. And it is truly Canadian. Unlike some of our other major professional sports that have influences from other parts of the continent, this is our game and one that should be protected.

330

We have eight teams operating across the country. We are hoping that that grows. You may be aware of a recent situation we had in Ottawa where a team has ceased operations for the current year. We hope to have that team back playing and we are looking to other markets into the future to try and expand what the Canadian Football League offers to our communities across the country.

With that in mind, I have to stress that the growth in our League is being driven by the

335 province of Quebec. The resurgence of the Montreal Alouettes, when they came back into the League in 1996, has been a benchmark for the way to properly run an organization. They have been a testament to tying themselves to the community, to driving a relationship with the community and to building a strong foundation through that.

340 They have had an impact on youth in this province. Youth participation in football has grown from roughly 9,000 children in 1993 to over 30,000 children in 2006. So, there is an incredible spinoff benefit to having this organization in the city.

345 Now, just a little bit of background. I think it goes without saying that the Canadian Football League supports this expansion project and it also supports the installation of a video board within the stadium and I will provide you with some context as to why that support exists.

350 Firstly, there is two main area, I think, that are affected by this expansion project. The first one is to facilitate or promote the continuing expansion of football in Quebec and to facilitate access to the stadium, to the team and to the sport for the fans.

355 Having a professional football organization forms a strong bond for the people within a city and within a community. It creates passion, it creates energy and it creates a sense of civic pride. To be able to participate in that, you need access to it.

360 What we have now, we see a team that has a limited stadium. It is the smallest stadium within our League. It is 38 % smaller than the next larger stadium which is Taylor Field in Regina, roughly 7,600 seats smaller. What that results in is the fans do not have access to see the games. And what that also results in is the fans that are at the games, the only way to increase revenues to support the club is through increase ticket prices for those that are attending.

365 If you look at the trickle down impact of that, what it does, it affects the youth in such a way that if people are not participating in the emotional connection, if they are not participating in the sport by seeing the games and having access to the product itself, participation will be affected. Children will find other things to do.

370 And it is in our opinion that football provides a tremendous outlet in terms of teamwork, physical activity and confidence building. So, it is very, very important to foster that, but to provide the fans of Montreal with access to games.

375 As I mentioned, it is incredible in terms of the entertainment it provides in the stadium. When we are speaking of the video board itself, if I can move away from stadium capacity, the stadium offers an environment within which people can enjoy an entertainment outlet. A video board in itself is not a selling feature. To speak to fans and say, «We now have a video board» is not going to sell tickets. It is not going to engage fans in such a way that will promote your product.

375

What a video board does is it provides a functional benefit in two ways. It provides an outlet to facilitate greater sponsorship revenues which helps the economics of the club, which I will get into shortly, but it also increases the connection or provides a different type of connection that the club can have to the fans.

380

And it is incumbent upon the Alouettes as an organization in the Canadian Football League as a league to try and draw in, speak to as many of our fans as we can and that necessarily means youth. Youth these days are involved in technology and we need to speak to youth on their own terms. That involves video connections and this is what our other teams are doing very successfully in our League. And, in my opinion, Montreal is at a substantial disadvantage without having the ability to do that in a beneficial way. And I think this video board offers them an opportunity to do that.

385

390

The second reason why this is a very important project is with respect to the economics. The teams in our League are operating on very thin financial margins. Not all of the teams in our League are profitable. We are very optimistic that that will improve because of some of the things organization like the Alouettes are doing. But it is a league that needs to be very conscious of costs, needs to be very creative in terms of revenues.

395

As you have seen with the recent situation in Ottawa with the Renegades suspending operations for this current season, it is a difficult process to run a team and have them be financially solvent.

400

You have received submissions from management of the Alouettes as to their financial situation. That is the best source of that information, because there are private financial statements and the Alouettes can speak to that. But what I can offer you is some context of how a team in the League generally operates, how their financial structure breaks down to give you some context for the importance of this expansion.

405

Ticket revenues for a Canadian Football League team comprise roughly two thirds of the revenues for that team. The remainder is made up of sponsorship and made up of distributions from the central league office which is generally comprised of broadcast revenues and some sponsorship revenues.

410

But essentially tickets form the bulk of the revenue available to a team. This is very, very different from other business models in North America for major professional sports organizations where broadcast comprises the lion share of revenues for a club.

415

In the National Football League, for example, broadcast revenues comprise roughly 70 % of the revenue available to a National Football League team. So, you are reversing the importance of ticket revenues.

420 What that basically establishes is the importance of maximizing your stadium capacity and optimizing the pricing that you have within that available stadium capacity.

425 As I mentioned it, 20,000 seats, Percival-Molson Stadium is by far the smallest stadium in our League. The general operating standard that we see in our League is about 26,000 to 27,000 seats. As I mentioned, the next smallest stadium is Taylor Field in Regina at 27,900 seats. That is a 38 % increase over what Percival-Molson Stadium currently has.

430 There is a tangible impact on that in terms of the competitiveness that Montreal would face in the league. When you are looking at players salaries and competing against teams that have larger revenue basis, you are at a disadvantage. And I think, as we are all aware, the competitiveness of your team on a year in and year out basis is a significant marketing draw off, if not the most important marketing draw off to your club. So, it is important that teams have an equal ability to fund their operations.

435 Also Montreal fans pay a sales tax of 14.5 % on their tickets. This is roughly double what fans in Vancouver, Edmonton, Calgary and Winnipeg pay, slightly less than what fans in Ontario pay at 16 %, but when you compare it to a very small number of teams in the League, there is a substantial additional amount of the ticket price that can be recouped for revenue by a club, because there is only so high that you can go, as you are aware, in terms of ticket price before you, you know, tip over that equilibrium point and start having vacancies within your stadiums.

440 The 5,000-seat expansion that is being proposed would essentially provide the difference between a financial loss and a financial profit for this organization. With the challenges that we have in terms of really a finite pool of broadcast revenues available to our clubs, with sponsorship being maximized and any incremental sponsorship opportunities being not a step change from what they are currently receiving, teams really have to look to opportunities such as this to help themselves.

450 What this does is a 25,000 to 27,000-seat stadium provides a foundation for a sustainable operation. The Alouettes do have access to the Olympic Stadium. They play games there when the games can allow for or when the games are of such a stature that they can fill the stadium. It is an incredible expensive proposition for them to have games there.

455 So, only in those situations like very important end of regular season games, or playoffs, or Grey Cup can even entertain the option. Along with leasing costs for the stadium because of the size, anything else associated with it in terms of staff and security there, there is incremental charges.

So, playing in Olympic Stadium is not a sustainable option. If you ever had a year where

you had a team, a losing team on the field, that would be pronounced.

460 So, what you really need to do as a Canadian Football League team is find that comfortable middle ground where you can sustain yourself in the highs and the lows.

465 Perhaps most importantly in this case, when we're talking about an expansion to this stadium, this stadium is part of the Alouettes. What we have seen in our League and also seen through some other sports leagues like Major League Baseball, is how integral to the brand and how integral to the experience the facility can be.

470 Our sport is much more than what is played on the field. What we provide as an entertainment provider, is an experience, is an atmosphere. And Percival-Molson Stadium provides that atmosphere better than any other stadium within our league. In fact, it is a benchmark for other organizations in our League that are trying to learn from what the Alouettes have done so well over the last few years.

475 So, I would argue it is something that really, really needs to be promoted and needs to be renewed, commitment needs to be made to it, that the long-term financial stability of any team in our League is dependent upon the creativity of the management group to find new revenue streams from those currently existing within them and to expand or maximize those that they are able to.

480 This is one of those opportunities and I would suggest to you, based on the economics of a CFL club, this is not a situation where the ownership group is trying to become more profitable for their own benefit. This is one of financial stability. This is one of survival of a franchise.

485 When we talk about what would happen to this franchise down the road, I don't want to speculate, but there are many other options that an owner of a Canadian Football League team would have if financial viability was not evident in their own market.

490 I would suggest that Montreal is a corner pillar market to our League, and will always be so, and we will always promote it in that way, but the Canadian Football League is interested in promoting a healthy viable franchise, and one that continues to be a model for the rest of our member clubs, and a model for the fans of the product they are providing.

THE CHAIRMAN :

495 So, that is your statement, Mr. Copland?

Mr. MICHAEL COPLAND :

Yes.

500

THE CHAIRMAN :

We have a few questions for you.

505

Mr. MICHAEL COPLAND :

Perfect.

510

THE CHAIRMAN :

How about the other stadiums in the League in terms of tenure? I mean are they owned by the teams? Are some of them owned by universities or institutions comparable to McGill? What would be the situation?

515

Mr. MICHAEL COPLAND :

They are generally leased. They are generally owned by the communities, so the municipalities or the provinces, and leased by the clubs.

520

THE CHAIRMAN :

That is the general rule?

525

Mr. MICHAEL COPLAND :

Yes.

530

THE CHAIRMAN :

Does any team own its own stadium to your knowledge?

535

Mr. MICHAEL COPLAND :

Edmonton has an ownership position in their stadium, yes, in common with the city.

540

THE CHAIRMAN :

Perhaps relating to something that you said in closing, we are talking now about a project to expand the Molson Stadium by 5,000 seats. Yet if your successful trend continues, won't there be some pressure eventually facing which you will have to consider choices such as stay there à 25,000 or consider a response to an additional need in Montreal? I mean how do you envisage the medium and long term?

Mr. MICHAEL COPLAND :

545

Specifically in terms of future expansion to the stadium or just the...

THE CHAIRMAN :

550

What would be appropriate to respond to the needs and capabilities of the Alouettes?

Mr. MICHAEL COPLAND :

555

I think a stadium, you know, in the 27,000-seat range is exactly where a team in our League would want to be. If you get much bigger than that, what you are generally experiencing is, you know, a supply/demand issue which would cause raising of your general ticket prices. So, it is not generally advantageous to go too much higher than that. It is more beneficial to be at that point and then you can maximize your capacity and price your tickets such that your revenue is therefore maximized at that price range.

560

I would say specifically for the Alouettes, Percival-Molson Stadium is the ideal location to be in. I mean as I mentioned, it is a draw into itself. To consider being in any other stadium in any other city I think would be a detrimental business move.

565

So, I don't see a need for further expansion beyond what is being proposed and I don't think there will be any other option that would provide a better business proposition for them in terms of marketing capability of the product they provide.

570

The other thing I would mention is there is a relative degree of cost certainty that now exists within our League with the recent salary management system that has been put in place. The players salaries are the largest single cost component of a Canadian Football League franchise.

575

With the salary management system which is tied part and parcel with the provision that exists within the bargaining agreement, there is a ceiling to which the costs can go. So, I don't think there will be pressure in the future to look for step change functions in revenue streams to react to those cost pressures. They are generally tied to average revenues over the League. So, if they all stay in a certain manner, there is going to be no need for people to... continual growth.

580

Also because it is a private company and not a public company, there is no need to respond to shareholders with continual percentage growth increments year over year.

So, I think if you found yourself in that band of producing a modest but fair game that allows you to reinvest in your operations and maintain your operations, and support yourself

585 through the linears which inevitably will happen in a competitive league, then that is a very strong viable franchise.

THE CHAIRMAN :

590 Any questions, Madame Lauzon?

Mrs. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

Yes, sure.

595

Are you aware if, in the other provinces, the stadiums are located nearby a residential area?

Mr. MICHAEL COPLAND :

600

If I think through...

Mrs. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

605

My question was if so, are you aware about any complaints of the residents and do you know what kind of solutions they found, if there were any, across Canada?

Mr. MICHAEL COPLAND :

610

The best example I can provide you is Hamilton. The Hamilton Tiger Cats is in a very similar situation. It is not an university setting, but it is in a downtown core with major thoroughfares close by. In fact, it has a very similar system in terms of shuttle buses carrying fans to and from the game to relieve congestion and improve traffic flow.

615

I have not personally heard of any complaints from the public. That is not to say that they don't exist, but in my experience, it has not been a major issue and it has not been anything to preclude the Tiger Cats from conducting their operations. But I encourage you to contact them if you have further questions.

620

Mrs. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

Yes. Should we understand that the screen the Alouettes are proposing to install already exists in all the other Canadian stadiums?

625

Mr. MICHAEL COPLAND :

Yes, it does.

Mrs. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

630

It does?

Mr. MICHAEL COPLAND :

635

Yes, a similar type of screen.

Mrs. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

640

Yes?

LE PRÉSIDENT :

Ça va?

645

Mrs. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

Yes.

THE CHAIRMAN :

650

Well, thank you very much, Mr. Copland.

Mr. MICHAEL COPLAND :

655

Thank you very much.

Mrs. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

660

Thank you very much.

LE PRÉSIDENT :

Alors, j'appelle maintenant madame Adrienne Danais. Bonsoir, Madame.

665

Mme ADRIENNE DANAIS :

Bonsoir, monsieur le président.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

670

Bonsoir.

Mme ADRIENNE DANAIS :

675

Bonsoir, madame la commissaire. Merci de nous permettre de donner nos opinions.

LE PRÉSIDENT :

On est là pour ça.

680

Mme ADRIENNE DANAIS :

685

C'est gentil. Alors, je vais essayer d'être brève. En tant que citoyenne - je n'appartiens pas au secteur ici, je demeure de l'autre côté de la montagne - mais en tant que citoyenne intéressée à la qualité de vie à Montréal et à sa montagne, j'accepterais l'agrandissement du stade Percival-Molson mais seulement à certaines conditions et que ce soit, entre autres, une maximisation de l'apparence de la montagne, arrondissement historique et culturel.

690

Il faut prendre en considération les modifications de l'intersection du Parc/desPins au coût de 25 M\$ qui permet enfin de mettre en évidence le site de la montagne. Nous, les Montréalais, attendons depuis au moins dix ans sa rénovation et voulons profiter de la beauté de ce site.

695

Mes conditions se résument à celles-ci. L'écran, vous en avez déjà entendu beaucoup parler, mais je vais passer très vite. Il faut quand même penser que cet écran sera bien en vue des passants de l'avenue du Parc et des résidents aux abords des secteurs est et sud-est de la montagne pendant les sept mois où les arbres n'auront plus leurs feuilles.

700

Maintenant, aujourd'hui, malgré les feuilles dans les arbres, l'écran est très visible dans le sentier d'escarpement de la montagne. C'est un sentier qui est très fréquenté par les marcheurs. Est-ce possible d'entrevoir une solution plus favorable?

705

Un autre item, c'est l'étude d'impact d'intensité sonore lors d'événements sportifs. D'après le document 3.8, la lettre à madame Gorroz de l'arrondissement Ville-Marie, la firme Decibel Consultants n'a pu qu'énoncer des tendances, le nouveau système n'étant pas encore installé, puis il faudrait faire des comparaisons avec l'ancien système. En fait, c'est une technicité que je ne connais pas trop, mais elle a bien mentionné:

... hausse possible de l'impact sonore vers la rue Durocher.

710 Aucune mention de cet impact sonore lors d'événements culturels alors qu'ils sont prévus aux documents 3.1 et 3.12. Le niveau de sonorité des annonces publicitaires, ce dont beaucoup de gens se plaignent, n'a pas été mentionné nulle part. A-t-il été analysé?

715 On a aussi l'étude d'impact sur la circulation, qui est la lettre présentée à madame Letocha du Conseil du patrimoine de Montréal le 16 février 2006 par la firme Daniel Arbour & Associés, et qui résume l'étude de l'impact des neufs parties des Alouettes sur le réseau routier. Excusez...

LE PRÉSIDENT :

720 Prenez le temps qu'il faut pour vous retrouver.

Mme ADRIENNE DANAIS :

725 Oui, c'est vrai, vous avez bien raison. Et que de ce document, je comprends que ce soit plutôt niveau tolérance à cause des neuf parties seulement. On ne parle pas de l'impact de la circulation sur la rue Sherbrooke. L'étude a-t-elle été demandée?

730 J'ai profité de la rencontre des Alouettes de jeudi soir dernier pour aller voir qu'est-ce qu'il se passait. Tout était bloqué ou terriblement ralenti. Vingt minutes de l'avenue du Parc, coin Prince-Arthur, à la rue Sherbrooke coin McGill College. C'est sept rues, ça, et ça s'est fait entre 18 h 30 et 18h 52 exactement.

735 Le blocage provenait de la rue Sherbrooke à cause de la difficulté d'accès aux stationnements prévus pour l'événement, pas d'accident routier en cause. Alors, je me suis informée à des gens qui demeurent dans le secteur. Ils m'ont avoué que c'était toujours la même chose lors des rencontres de football.

740 On ne mentionne pas non plus, lors de cette étude de l'impact routier, la possibilité d'événements culturels tels que déjà mentionnés aux documents mentionnés plus haut.

745 Alors que certains documents démontrent l'intention d'utiliser ce stade pour des événements culturels, que des études d'impact sur l'environnement se concentrent sur les activités de football, existe-t-il un document faisant part du changement d'intention de McGill concernant ces événements culturels?

750 Je ne mets pas en doute les intentions de McGill même si un de ses représentants nous a mentionné qu'il n'était pas du tout question que de tels événements se produisent, rencontre d'information du 25 juin, mais les écrits restent et permettent des relations institutions/citoyens beaucoup plus faciles.

755 Il est important aussi de connaître les intentions de McGill concernant ce stade où les rénovations sont de 23 M\$ à 32 M\$ selon les dires. Je n'a pas trouvé rien dans les documents, je veux dire, concernant les coûts, les documents que j'ai pu consulter, quoi, dont une partie de ces montants-là seront assumés par nos taxes. Se peut-il que ce soit envisagé uniquement pour les neuf parties de football des Alouettes et comme stade régulier pour une institution d'enseignement vu les difficultés économiques que notre province traverse présentement?

760 En fait, si les Alouettes continuaient d'y retourner, et je le souhaite, il serait intéressant que McGill joue un rôle actif, support et participation tangible, à la magnifique campagne des Alouettes afin que les citoyens utilisent les transports en commun, se rendent à pied ou à vélo au stade, une des alternatives qui aidera à conserver la qualité de l'environnement en diminuant la concentration des voitures et le bruit occasionné par une circulation intense, de même que la qualité de l'air ambiant pour les résidents de ce secteur. Cela pourrait être une magnifique porte
765 d'entrée pour continuer le travail des Alouettes en ce sens, surtout si des événements culturels sont planifiés pour ce stade.

On sait que, aujourd'hui, il y avait du smog à Montréal. C'est le 14 juin.

770 L'université McGill nous a souvent mentionné sa responsabilité, son grand intérêt pour Montréal, son sens de vision pour l'avenir, tant au point de vue institution d'enseignement que de formation de citoyens responsables.

775 Elle doit donc assurer son leadership et son support pour que ce projet de stade soit à l'avantage des Montréalais, demeure digne de ce magnifique site de la montagne et qui, tel qu'il l'est présentement, est déjà plus qu'acceptable pour l'institution d'enseignement dont il fait partie. Ce sera faire preuve de conscience, de considération pour les payeurs de taxes, de respect des gens et de l'environnement où elle évolue.

780 S'il s'avérait que le stade Percival-Molson tel qu'il est ou que les projets d'agrandissement du stade ne peuvent se concrétiser pour satisfaire les besoins des Alouettes, il nous faut demeurer conscients qu'un autre stade, le Stade olympique, existe à Montréal et que, avec des arrangements probablement beaucoup moins coûteux, il pourrait répondre avantageusement à leurs besoins à plus d'un niveau: grandeur de l'écran, système de sonorisation connu, de même
785 que son impact sur l'environnement, accessibilité, net avantage au niveau des artères commerciales afférentes, à l'accès aux stationnements publics et à une plus grande proximité du métro.

790 Il resterait à envisager un accommodement au niveau du nombre de sièges. Des techniciens d'expérience pourraient suggérer plusieurs solutions déjà éprouvées dans de tels cas et il faudrait aussi une publicité favorable.

Maintenant, hier soir, certaines idées ont circulé. J'aimerais peut-être donner mon opinion sur quelques-unes d'entre elles tout en étant rapide.

795

LE PRÉSIDENT :

En ne faisant pas référence à personne ...

800

Mme ADRIENNE DANAIS :

Ah! Pas du tout, pas du tout.

LE PRÉSIDENT :

805

... mais à partir des idées.

Mme ADRIENNE DANAIS :

810

On dit que pour maintenir l'ordre, faciliter la circulation, on suggérerait un besoin additionnel d'agents de circulation. Pour le nettoyage des rues du secteur après les rencontres, également il faudrait du personnel.

815

Alors, moi, je crois qu'il faudrait que ces coûts soient assumés par les responsables d'événements, comme pour le Festival de jazz. Les citoyens ont déjà beaucoup contribué par leurs taxes pour l'agrandissement du stade, les problèmes de pollution et le coûts des frais médicaux pour les résidents qui peuvent la subir si les événements deviennent plus fréquents.

820

Un autre item, en cas d'événements quelconques impliquant le public autres que les neuf parties de football déjà prévues, l'idée de demander une permission pour l'utilisation du stade à l'arrondissement ou à la Ville s'avère, à mon avis, onéreux et peu efficace.

825

Je favoriserais plutôt un document formel comme les documents 3.1 ou 3.12 déjà produits par McGill, mais où ces événements prévus seraient mentionnés de façon claire et succincte. Il ne resterait plus que les circonstances extraordinaires où la collaboration de tous avec permission s'avérerait nécessaire. Merci.

LE PRÉSIDENT :

830

Merci. Restez avec nous, madame Danais.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

835

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Madame Lauzon?

840 **Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :**

J'ai pris note que vous aviez émis des réserves quant à la présence de l'écran. Est-ce que vous avez des solutions à proposer par rapport à cet écran?

845 **Mme ADRIENNE DANAIS :**

Je pense que j'ai déjà mentionné antérieurement qu'il y avait des équipes à Montréal, par exemple celle de René Angélil, les équipes de techniciens. Je pense que le Cirque du Soleil fait vraiment bien les choses. Si on va aux courses automobiles, il y a des écrans, on manque de rien mais, par exemple, ils ne restent pas sur place. Est-ce que ça peut se rouler? Maintenant, je pense qu'il s'est déjà mentionné aussi peut-être utiliser le support de MNI, Montreal Neurological Institute.

850
855 Alors, entre autres, ce serait peut-être les solutions à envisager. Il y en a peut-être d'autres. Comme je vous dis, je ne suis pas technicienne, mais je trouve que ce serait bien triste que Montréal ait cet écran en permanence.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

860 Dans un des paragraphes de votre mémoire, vous souhaiteriez que l'Université McGill clarifie par écrit s'il y a eu des changements concernant les plans d'utiliser le stade.

865 Est-ce que vous voulez dire des changements depuis que ces documents-là ont été publiés? C'est-à-dire, il y a un document de juin 2005 auquel vous faites référence?

Mme ADRIENNE DANAIS :

Oui.

870 **Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :**

875 Est-ce que vous voudriez que l'université clarifie par écrit si, depuis que ce document-là a été rédigé et publié, par la suite, ils ont effectué des changements par rapport à cette idée d'utiliser le stade à d'autres fins ou le réserver exclusivement à des fins d'utilisation pour des matchs de football?

Mme ADRIENNE DANAIS :

Le juin 2005, ça concernait la circulation ou la sonorisation?

880

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

Quand vous en parlez dans votre mémoire, vous réferez aux études d'impact sur la circulation.

885

Mme ADRIENNE DANAIS :

Ah oui. Alors, regardez, le problème que j'ai eu en lisant ce programme-là, c'est que, au début, c'est McGill. Après, ce sont les Alouettes qui demandent des études d'impact, et on est à McGill. Alors, je trouve que les Alouettes sont en location à McGill. En fait, ils doivent se soumettre à leur propriétaire, c'est entendu, mais le propriétaire a droit de regard.

890

Je n'ai pas vu nulle part dans le document que McGill s'était retirée au point de vue intention de faire des événements culturels, et c'est ce qui me préoccupe. Et aussi, c'est merveilleux quand même, il va y avoir un concert, je pense, en fin de semaine prochaine, ce sont les Alouettes qui l'ont organisé. Mais l'impact sur la circulation sur la rue Sherbrooke, l'impact pour les résidents, la circulation va être la même. C'est la vivacité des gens qui y assistent qui sera différente.

895

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

Donc, vous en faites une recommandation que McGill...

900

Mme ADRIENNE DANAIS :

Oui, j'en fais une recommandation, parce que quand les choses sont écrites, c'est tellement plus facile. Et je trouve à part ça que... on connaît tous le phénomène des élections. Il y a des élections municipales. Alors, est-ce qu'on va demander à des citoyens à tous les quatre ans d'essayer de sensibiliser la personne qui est là?

905

Vous savez, s'ils demandent une permission à chaque fois, par exemple, si le type n'est pas là, qu'est-ce qu'il se passe? On fait ça par fax, si on ne reçoit pas le fax... vous savez, on a toutes les techniques possibles, mais toutes les techniques possibles tombent en panne aussi. Aujourd'hui, je n'avais pas d'Internet. Alors, c'est un peu ça.

910

915

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

Vous pouvez me reprendre, mais je comprends de votre recommandation qu'elle a deux volets?

920

Mme ADRIENNE DANAIS :

Oui.

925

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

Le premier volet, c'est d'obtenir de McGill un rôle actif ou un engagement en vertu duquel elle affirmerait qu'elle n'utilisera pas le stade à d'autres fins que les matchs de football. Ça, c'est un premier volet.

930

Et le deuxième volet viserait plutôt la circulation sur la rue Sherbrooke, puisque vous dites qu'elle n'a pas été analysée dans les études de circulation.

Mme ADRIENNE DANAIS :

935

Oui. Ça, ça fait partie. Le premier item, en fait, ce qui me dérangeait un petit peu, c'est qu'ils l'ont mentionné. Mais au moment des études, ce ne sont pas eux qui les ont demandées. Alors, naturellement, ça n'a jamais été impliqué.

940

Et je pense que la lettre à madame Letocha, par exemple, où on met l'accent sur seulement neuf parties. Au point de vue sonorité, seulement neuf parties. Et là, c'est normal d'utiliser ce que l'on a, mais je pense qu'à l'endroit où il est situé, avec l'impact résidentiel qu'il y a de la circulation en général qui se passe dans ce secteur-là, c'est quelque chose à analyser.

945

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

C'est tout?

Mme ADRIENNE DANAIS :

950

Est-ce que je suis un petit peu plus claire?

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

955

C'est très clair.

LE PRÉSIDENT :

960

J'aurais peut-être une dernière question à vous demander, madame Danais.

Mme ADRIENNE DANAIS :

Oui.

965 **LE PRÉSIDENT :**

C'est parce que, au départ, vous dites même que, sous réserve de conditions...

Mme ADRIENNE DANAIS :

970

Oui.

LE PRÉSIDENT :

975

... l'agrandissement du stade vous paraît acceptable. Si je vous demandais la principale condition ou le principal engagement qui rendrait acceptable cet agrandissement-là, ça serait quoi?

Mme ADRIENNE DANAIS :

980

C'est la question d'un million, hein? Parce que j'ai essayé...

LE PRÉSIDENT :

985

Parmi celles que vous avez...

Mme ADRIENNE DANAIS :

J'ai essayé, j'ai en deux.

990

LE PRÉSIDENT :

Oui.

995

Mme ADRIENNE DANAIS :

1000 Et je ne peux pas oublier l'impact citoyens dans le secteur résidentiel. Et l'impact citoyens, bien, il est énorme et, naturellement, ça couvre tout. Ça couvre la circulation, ça couvre la pollution, ça couvre le bruit, ça couvre la malpropreté quand il y en a. Et ce que la montagne nous transmettra par la suite. Je trouve que la montagne a un cachet, il vaut la peine de se débattre pour le conserver ce cachet-là.

Maintenant, s'ils l'améliorent, tant mieux, je suis d'accord, mais au moins qu'on ne l'abîme pas.

1005

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci beaucoup, madame Danais.

1010

Mme ADRIENNE DANAIS :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1015

Alors, j'appelle maintenant monsieur David Ward. Bonsoir, monsieur. Good evening.

Mrs. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

1020

Good evening.

Mr. DAVID WARD :

1025

I should first explain that I live in the Ground Zero area that we have been referring to in a historic building which has been renovated into fourteen condominiums. I am the president of the co-owners association and all of our owners live in the building.

1030

We are committed to the neighborhood. And over the last several years, we have invested a significant amount of money in maintaining the fabric and, in fact, upgrading the fabric of the exterior of our building.

If I may, I would like to simply summarize my submission, perhaps a bit obliquely and then restate my recommendations.

1035

THE CHAIRMAN :

Yes, because indeed Madame Lauzon and I have read it.

Mr. DAVID WARD :

1040

Thank you. We have heard from our friend from the CFL a vivid description of how the branding of the Alouettes is intimately linked with the stadium.

1045

And what does that mean? It means a small, intimate, a bit rough around the edges facility. Montrealers like that. A facility nestled against the precious mountain, Montrealers like

that. A facility that is immediately adjacent to a quiet historic residential area. And with great respect, it is nothing at all like the situation in Hamilton. And I urge you to investigate that claim, because it is not true. Our situation is unique.

1050 But what is this proposal from the Alouettes? They are claiming that will go out of business if their landlord does not proceed to make the small stadium big, does not proceed to encroach in new ways and some old ways on the mountain. And most importantly to us, they claim they will go out of business if they are not allowed to set in motion a process which very likely could contribute to ultimately the dramatic change of our quiet historic residential neighborhood.

1055 There is an old story about a very similar situation, I am sure you know it. It was first told 25 or 26 centuries ago about a man who came into the possession of a goose that was capable of laying a golden egg once a day. And this fellow would go and collect that golden egg and take it down to his local financial institution and deposit it in his RRSP. And it was a pretty good deal, but
1060 for him, that wasn't enough.

THE CHAIRMAN :

I'm sorry, could you speak more clearly? I don't understand everything that was said.
1065

Mr. DAVID WARD :

This fellow had a goose who laid golden eggs. And he, every day, received one golden egg which he carried and deposited in his account. He wasn't satisfied with that. So, he tried to cut directly to the source of all that gold and, one day, performed exploratory surgery on that
1070 goose and he killed the goose. And that is the end of the story.

THE CHAIRMAN :

And Lafontaine wrote it in French as a matter of fact.
1075

Mr. DAVID WARD :

And before that, Mr. Aesop ...
1080

THE CHAIRMAN :

Absolutely.

Mr. DAVID WARD :
1085

... in Ancient Greece two and a half millennia ago. But my point is that, in this case, our

goose is the fabric of our precious community, the social fabric, the physical fabric.

1090 This stadium project is the wrong project in the wrong place at the wrong time. It doesn't make any sense.

THE CHAIRMAN :

1095 So, what would be your conclusion? And we may want to relate that also to what you wrote in your brief.

Mr. DAVID WARD :

1100 My recommendations are two. I could make many more, but I have concentrated on two.

1105 First of all, in my opinion, the thousands of people who will be directly and immediately impacted - in fact already are impacted, but will be even more impacted by the proposed changes - have every right to be studied and understood at least as well as those threatens trees or the vehicular traffic patterns which have been studied in some depth.

1110 This public consultation process is good and I am glad that we are having it, but I don't think it is enough, because here you are just hearing opinions from people with strong vested interests and then you are trying to sort this opinion against that opinion.

1115 This is a situation which is critically important and cannot be studied after the fact as our elected leader, Mr. Prescott, suggested last night. It is too late once the impacts start. Last night, several people referred to the tipping point. Once we reach those tipping points for different individual owners of properties, we have set in motion a slide that can't be reversed.

1120 North America is full of failed projects that were launched without proper research, but lots of goodwill, lots of wishful thinking, lots of - I don't know - hope, it is not good enough.

1125 And we are talking about the very center of our city. We are talking about an area that contains not only the precious mountain and a precious historic neighborhood that is, as we have heard other people describe, diverse, and interesting, and safe, and functional. It is not a student ghetto as some people say. It is a very unique neighborhood.

1125 We run the risk of destroying that. We run the risk of impacting those three major hospitals that are in our area. We are playing with a very dangerous situation here. And I don't mean to sound hysterical, because I am not, but I can tell you that owners of properties in our neighborhood are fed up. And it won't take much more to push some of these people over the edge.

1130 And then a different kind of buyer will come in, absentee landlords, people who aren't prepared to maintain 100-year-old buildings and we start a progression toward disaster.

THE CHAIRMAN :

1135 So, what would reverse that trend? Would it be to stop all the Alouettes activities in the Molson Stadium?

Mr. DAVID WARD :

1140 I don't think we can turn back the clock, but that would be the ideal. I don't think a commercial sports entertainment business has any business being next to two major hospitals, being immediately next to a dense residential historic neighborhood like ours. I think it was a mistake. I think it is a mistake. And I think if it is allowed to continue, it will always be a mistake. And to continue adding, adding, adding is making a mistake worse.

1145 So, I urge that there be a professional independent social impact study.

THE CHAIRMAN :

1150 What should it contain?

Mr. DAVID WARD :

1155 It should be descriptive first of all. It would help everyone to understand exactly what this neighborhood is, because I don't think we know enough. I don't think I knew enough and I have lived there for many years. It would help value it and make decisions about it if we knew more about it.

1160 Secondly, it would look at these...

Mrs. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

I didn't understand. «About it», about what?

1165 **Mr. DAVID WARD :**

About the characteristics of our neighborhood.

1170 And, secondly, it would help understand these very specific questions about what are the tipping points and relating that to the experience in so many other cities where these kinds of mistakes have been made.

1175 I mean Montreal is not the first place in the world that has had these issues to resolve! I am not an urban planner, but surely there is a huge literature and there are experts and people who can relate other people's experience to ours.

But we can't do that by just listening to various random opinions and then trying to say, «Well, he was more persuasive than she was.» It is more complex than that.

1180 And I am insisting that this is a slippery slope, that once we start moving down it, it can't be pulled back.

THE CHAIRMAN :

1185 Well, that is why we are asking you what could be done to reverse it.

Mr. DAVID WARD :

1190 I think we need to put the brakes on and I think we need to get professional urban planning expertise to look at these issues.

1195 If I actually knew the detailed answers, I would be an urban planner, I guess. I am not, but I am a concerned resident. And I can already see it happening. I can see the panic in some of the people in my building. And it is panic; really, it is.

I know the fear that I experience when thousands of people come screaming, and hooting, and yelling, and smashing things coming down my street. I am responsible for a building worth several million dollars and, every time there is a game, I am afraid I am going to have to deal with broken glass or worse.

1200

THE CHAIRMAN :

Did you have to?

1205 **Mr. DAVID WARD :**

Yes.

THE CHAIRMAN :

1210

Could you give more details?

Mr. DAVID WARD :

1215 Well, the worse...

THE CHAIRMAN :

1220 Is it something that happens more or less at every game?

Mr. DAVID WARD :

1225 Not every game, but we never know when it is going to happen. So, there is the fear all the time. You know, it is not everybody, don't get me wrong. I mean, most Montrealers, most Alouettes fans are decent people, even when they are drunk. But there is a certain percentage who are out of control.

1230 Two years ago, a wooden and glass door on our building was completely smashed out. I don't know it happened, but somehow somebody just like went through the door. And, you know, it cost several thousand dollars to replace.

1235 We have seen entire rows of cars on our block vandalized either by people walking across the top of them, jumping across the top of them, or smashing off every single rearview mirror as they come past.

LE PRÉSIDENT :

Madame Lauzon, vous avez des questions?

1240 **Mr. DAVID WARD :**

If I may, my other...

THE CHAIRMAN :

1245 Very shortly, briefly.

Mr. DAVID WARD :

1250 My other recommendation, if, God forbid, the phase 2 proposal is approved and our leaders authorize the McGill people to pursue with this thing, then I beg that it be accompanied by strict limitation of how that stadium can be used. I beg that it be limited to McGill's amateur sport activity and its existing educational activities, no more professional sports, no big musical events and, for God's sake, no rodeos or tractor pulls or cart races.

1255

It is what it is and we need to have some assurance that it is going to stay what it is or, again, the fear factor, the tipping point is going to be reached with certain people.

1260

Furthermore, we need to know that there won't be a phase 3 or even a phase 2.1, because there again there goes the neighborhood just on the basis of fear. We've got a monster growing a couple of meters from where we live.

THE CHAIRMAN :

1265

You are saying that over the past years, even with the status quo, things have been worsening? Is that what you are saying?

Mr. DAVID WARD :

1270

In some respects, the physical damage has perhaps improved a bit since the Alouettes intervened on our behalf with the police. The Alouettes, I give them credit. The Alouettes management are very responsive and I have cited that in my submission. They did what we could not do as citizens, which was motivate our police to get a little more serious, but it is not enough. And a few more police wandering around or sitting in their cars in our neighborhood aren't enough to control everything.

1275

1280

So, yes, perhaps we could say that, over the last couple of years since the Alouettes intervened, there is been less really egregious vandalism, but that hasn't touched the fear factor. It hasn't touched the tipping point problem. You understand what I mean? This isn't just about the facts. This is about the fear.

THE CHAIRMAN :

1285

It is very important what you say. Thank you.

Mr. DAVID WARD :

Thank you.

1290

Mrs. HÉLÈNE LAUZON, Commissioner :

Thank you very much.

LE PRÉSIDENT :

1295

J'appellerais monsieur Johnson Alexander, s'il vous plaît. Alors, s'il n'est pas ici, il s'est

inscrit hier soir, j'appellerais Nicolas Bergeron.

Bonjour, monsieur Bergeron.

1300

M. NICOLAS BERGERON :

Bonsoir. Nicolas Bergeron, coordonnateur de Projet Montréal pour l'arrondissement Ville-Marie. Je tiens à vous faire part qu'on va vous envoyer un mémoire en début de semaine prochaine.

1305

LE PRÉSIDENT :

Au plus tard.

1310

M. NICOLAS BERGERON :

Oui, on a dit au plus tard la semaine prochaine, oui. Ça va être en début, lundi ou mardi.

1315

Mais je pensais que les représentants des Alouettes ou de McGill allaient être là ce soir. Donc, j'ai apporté quelques questions.

LE PRÉSIDENT :

1320

Oui, mais ça, ça s'est passé à la fin du mois de mai, dans la première partie de l'audience.

M. NICOLAS BERGERON :

1325

Oui. Non, non, je sais, mais vous allez quand même pouvoir prendre en note. C'est des interrogations générales. Ce n'est pas des questions nécessairement précises.

En fait, le point de départ, c'est: est-ce qu'il revient à la Ville de subventionner la construction d'un stade pour le sport professionnel sur le joyau qui représente le mont Royal? Il faut revenir à ses débuts, le stade Percival-Molson, c'était un stade universitaire. Ce n'était pas un stade pour le sport professionnel.

1330

Et puis si on peut faire une comparaison, on pourrait se poser la question: est-ce que New York accepterait la construction d'un stade de sport professionnel ou pour le football dans le Central Park? Je pense que poser la question, c'est y répondre.

1335

En plus que la Ville veut subventionner la construction d'un stade, au même moment il y

1340 a une autre équipe à Montréal d'un sport professionnel, l'équipe de soccer l'Impact de Montréal qui, elle, a dans ses plans de construire un stade de 15 000 places au coût de 15 M\$, alors que les Alouettes, eux, veulent construire un stade pour 27 M\$, 5 000 places.

1345 Je pense que pour le citoyen payeur de taxes, le rapport qualité-prix, si on compare les deux projets, c'est un peu... je pense que c'est rire un peu des citoyens, quand on ne paie pas de sa poche, de demander des millions de dollars alors que, en même temps, il y a un projet privé pour construire plus de places avec moins d'argent.

1350 Ensuite, je ne pensais pas que le monsieur de la ligue canadienne allait me donner des arguments, mais c'est quelque chose que j'avais déjà écrit. Il faut prendre en compte la nature économique incertaine du sport professionnel. Si je ne me trompe pas, dans les 25 dernières années, il y a trois équipes de football à Montréal qui ont disparu.

1355 Alors, même si le stade monte à 25 000 places, qu'est-ce qui me garantit qu'il n'y aura pas eu 24 M\$ de subvention pour la construction d'un stade et puis qu'après, on se retrouve avec un autre stade éléphant blanc sur le mont Royal. Là-dessus, malgré toute la bonne foi des dirigeants des Alouettes, on ne pourra jamais avoir de garantie.

1360 Et puis c'est aussi de penser justement une question d'héritage: un stade pour les Alouettes versus que représente le mont Royal. Je veux dire, si on regarde dans les cent dernières années, puis si on se projette dans les cent prochaines années, qu'est-ce qui est le plus important pour Montréal, le mont Royal ou les Alouettes?

1365 Aussi, bon, ce problème-là a été mentionné ce soir, c'est qu'est-ce qui nous garantit qu'il n'y aura pas de futurs ajouts de bancs sur le stade? Il y a cinq ans environ, c'était un stade de 15 000 places, il a été monté à 20 000. Là, ils veulent le monter à 25 000. Et puis même à 25 000, ça va demeurer un des plus petits stades de la Ligue canadienne de football.

1370 Bon, à cause de la nature économique changeante du sport professionnel, qu'est-ce qui me dit que dans deux, trois, quatre, cinq ans, il ne faudra pas encore agrandir le stade de 5-10 000 places, avec tous les impacts que ça peut avoir sur les résidents du quartier qui en ont déjà plein leur casque.

1375 Et puis aussi, moi, je suis allé à une conférence sur les grands parcs de Montréal, dont fait partie le mont Royal et puis je trouve ça un peu contradictoire que la Ville de Montréal veuille verser 7 M\$ pour la construction d'un stade alors que le réseau des grands parcs de Montréal est en déficit d'environ 30 M\$ par année seulement pour maintenir à jour les équipements, seulement pour pas qu'il y ait de détérioration. C'est-à-dire qu'économiquement, il y a une détérioration de 30 M\$ par année dans le Réseau des grands parcs de Montréal, dont fait partie le mont Royal.

1380 Et finalement, moi, je n'ai pas d'étude ici, mais dans la mesure du possible, je vous

inviterais à consulter des études sociologiques des partisans de football, des partisans du sport. Un des rôles du mont Royal, c'est indiqué dans le document du Réseau des grands parcs, c'est la conservation de la faune et de la flore. Les gens qui vont au stade, s'il y en a 90 % qui se comportent bien, ce n'est pas un problème. Mais le 10 % qui vont sortir soûls, qui sont juste à côté du mont Royal, quelles sont les garanties qu'ils vont faire attention aux petites fleurs rares qui sont sur le mont Royal.

Il y en a qui chialent qu'on veut protéger trois ouaouarons et un héron, mais je veux dire, le mont Royal, c'est quand même un poumon pour Montréal. Ça a une valeur économique incroyable. Qu'est-ce que ça peut attirer en touriste! Donc, le genre de clientèle qui attire un stade de sport professionnel, encore plus de football, n'a pas sa place sur un parc comme le mont Royal. C'est tout.

LE PRÉSIDENT :

Alors, ce que j'aimerais vous demander, c'est peut-être un peu suggéré par votre dernière phrase, quelle serait finalement l'opinion soit vous-même à titre personnel ou au nom de Projet Montréal de l'arrondissement sur la proposition? Est-ce que c'est de la rejeter, de la soumettre à des conditions ou même que les Alouettes ne jouent plus au stade Molson?

M. NICOLAS BERGERON :

En fait, je pense qu'on pourrait faire deux pierres d'un coup. Projet Montréal arrondissement Ville-Marie rejette la proposition actuelle sans aucune condition de par la nature du parc du mont Royal. Et puis, bien, selon les nécessités des Alouettes qui ont besoin de plus de places, si le projet est avorté, par eux-mêmes probablement qu'ils vont chercher un autre endroit plus propice pour la construction d'un stade de football qu'un grand parc, comme il y en a peu à Montréal.

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, ce que j'aimerais peut-être vous demander en relation avec ça, monsieur Bergeron, le stade, il est situé non pas dans le parc du mont Royal mais à l'intérieur de la propriété de McGill, McGill et bien d'autres institutions sont autour du mont Royal. Comment gérer précisément cette coexistence-là?

Parce qu'on ne demandera pas ni la disparition des institutions sur le mont Royal et, en même temps, je pense qu'on convient qu'il n'y aura pas non plus envahissement des espaces du parc par des équipements. Mais comment gérer, selon vous, cette coexistence-là ou cette complémentarité?

M. NICOLAS BERGERON :

1425 Je pense qu'au cours des dernières années, il y a quand même eu une bonne cogestion de la montagne. Mais là, c'est parce que l'équipement du stade, la nature est différente de ce qu'est une institution d'éducation supérieure comme McGill. Ce n'est pas la même clientèle. Ce n'est pas les mêmes fonctions.

1430 Bon, McGill ou l'Université de Montréal, à part les fêtes de début et de fin de session, ça n'attire pas ce type de clientèle là. Il y a une nature complètement différente. Je veux dire, l'hôpital qui est juste à côté aussi, qui va éventuellement déménager, ce n'est pas le genre d'endroit qui donne place à des débordements.

LE PRÉSIDENT :

1435 D'accord. Merci beaucoup, monsieur Bergeron.

M. NICOLAS BERGERON :

1440 Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

1445 Alors, dernier intervenant avant la pause, Les Amis de la montagne, monsieur Jean-François Hallé. Bonjour!

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

1450 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

Alors, oui, je vois que madame Guilbault...

1455 **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :**

M'accompagne.

LE PRÉSIDENT :

1460 Pour les besoins de la cause, dites-nous de qui il s'agit.

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

1465 Alors, madame Guilbault est la directrice générale des Amis, elle va faire le mot de la fin. Et je suis le responsable des forums publics. La présentation va être un résumé du mémoire qu'on a soumis, plus le dépôt de nouvelles informations. Voilà.

1470 Donc, Les Amis de la montagne ont été fondés en 1986 et ont pour mission la conservation et la mise en valeur du mont Royal en privilégiant l'engagement de la communauté et l'éducation à l'environnement.

1475 Depuis 20 ans, Les Amis ont investi beaucoup d'efforts dans la concertation entre les intervenants sur la montagne et ont également fait les démarches pour que le mont Royal soit reconnu et protégé par le gouvernement du Québec.

1480 Le projet d'agrandissement s'inscrit donc dans ce contexte qui réclame une transparence et une ouverture à la discussion de la part des acteurs et des règles de protection affirmées, des règles de développement plus strictes. En effet, quand et pour quelle raison abordera-t-on la question des limites du développement.

1485 Le projet du stade Percival-Molson fait partie du plan directeur du campus de l'Université McGill qui a fait l'objet d'un accord de développement en 1993 et dont la mise à jour est présentement à l'étude.

1490 Le projet s'inscrit aussi dans le flanc sud de la montagne, plus précisément dans la portion sud-est, où de nombreux projets ont été proposés, souvent réalisés dans les 50 dernières années. Ces nombreuses interventions ont changé radicalement l'aspect de ce secteur et force est de constater que le danger ne réside pas ici dans une intervention spécifique mais plutôt dans une accumulation d'interventions dont on ne peut jamais saisir l'impact global.

1495 Les projets sont donc obligatoirement liés et ne peuvent plus faire l'objet d'analyses indépendantes les unes des autres. Ainsi, les rapports entre l'Institut neurologique de Montréal, l'Université McGill et la branche Royal Victoria du Centre universitaire de santé McGill nous apparaissent indissociables du projet des Alouettes pour le stade Percival-Molson.

1500 D'entrée de jeu, nous désirons souligner notre appréciation de la démarche des représentants des Alouettes qui ont intégré des consultations avec des associations et des groupes de citoyens à toutes les étapes de l'élaboration du projet. C'est une approche qui permet de bonifier les projets et qui nous semble tout indiquée dans l'Arrondissement historique et naturel du mont Royal.

1505 Depuis plus de cinq ans, nous avons donc travaillé avec les Alouettes à l'amélioration du projet en apportant nos commentaires et ceux des citoyens concernés, et nous avons favorisé une approche de discussions entre le milieu et le promoteur.

1510 C'est pourquoi l'installation temporaire de l'écran géant au lendemain des séances d'information, où aucune mention de ce projet n'avait été faite, nous a étonnés. Par contre, c'était l'occasion de constater l'impact de l'écran sur le paysage de la montagne. Et à ce sujet, nous aimerions déposer deux photos récentes de cet écran prises depuis le sentie de l'escarpement du mont Royal.

LE PRÉSIDENT :

1515 Merci. En avez-vous un autre jeu que vous pourrez laisser éventuellement au secrétariat?

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

1520 J'ai les 8 copies.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci.

1525 **M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :**

1530 Ceci dit, nous reconnaissons la valeur du projet et son intérêt pour Montréal. Le stade fait partie de l'histoire de l'université, de la Ville et de la montagne. Pour ces raisons, il nous apparaît encore plus important que son développement, s'il est inévitable, se fasse dans le plus grand respect du lieu qui a contribué à sa notoriété. Plus encore, il devrait pouvoir redonner à la montagne une partie de son patrimoine naturel, qui devra être possiblement sacrifié.

1535 L'atteinte de l'objectif de redonner une place aux piétons et des espaces verts au parc du mont Royal, laquelle faisait partie de l'entente de développement préalable à la construction du Tomlinson Hall, ne devrait pas être compromise par le prolongement du stade Percival-Molson ni le pavement de la nouvelle voie d'accès au Quartier général des incendies depuis l'intersection Parc-Duluth. Le domaine du parc du mont Royal ne devrait en aucun cas desservir le campus de McGill.

1540 L'arrivée à pied au stade Percival-Molson par l'est devrait permettre d'enrichir l'expérience des spectateurs de nombreuses vues pittoresques et d'un premier contact avec la nature comparativement à l'emprise sur l'avenue des Pins. Il ne faudrait donc pas que ce parcours soit entrecoupé de routes pour les automobiles.

1545 Nous aimerions plus de sensibilité au niveau de l'implantation de l'écran numérique pour reprises et annonces dans l'entrée est du stade. En effet, du nouveau carrefour Parc/des Pins amélioré et enfin accessible aux piétons, on peut voir l'arrière de l'écran géant. On peut aussi

voir l'écran du sentier de l'escarpement dans le parc du mont Royal.

1550 De plus, les réponses obtenues en séance d'information publique ne nous ont pas convaincus que l'emplacement choisi était le seul possible et nous demeurons persuadés que la collaboration avec l'Institut neurologique permettrait une implantation intégrée à une toile de fond bâtie plutôt qu'à une masse végétale.

1555 Il nous apparaît incontournable que les surfaces boisées de valeur paysagère sacrifiées au projet fassent l'objet d'une compensation à même les stationnements du secteur qui comprennent une aire affectée à la balle molle devant l'aréna McConnell et récemment transformée en stationnement par l'Université McGill, ainsi que quelques emplacements résiduels logés à même ledit boisé. Les plantations proposées sont effectivement une mesure compensatoire, mais il
1560 nous semble que l'Université McGill, propriétaire des terrains adjacents au projet, doit contribuer à son insertion harmonieuse dans le paysage du mont Royal.

Sur ce sujet, nous aimerions déposer un feuillet d'information supplémentaire illustrant les secteurs visés par notre proposition.

1565 Les discussions en cours actuellement à la Table de concertation du mont Royal sur le cadre de protection et auxquelles McGill et le CUSM participent ne devraient pas être compromises par l'actuel projet, mais bien servir d'exemple et de cas d'espèce. Les mesures compensatoires dans le cas d'espaces verts à valeur paysagère vont dans le sens des consensus
1570 possibles souhaités par le gouvernement du Québec dans le décret créant l'arrondissement historique et naturel.

Il appert donc que nos principales préoccupations relatives à ce projet et au secteur concerné soient nettement reliées à une implication plus substantielle du propriétaire des lieux, l'Université McGill.
1575

En effet, que ce soit au niveau du cumul de projets sans vue globale et de la pression exercée par le développement dans ce secteur, que ce soit dans les solutions pouvant alléger les impacts de l'implantation du projet, notamment la compensation de surfaces boisées sacrifiées, ou dans les paramètres d'utilisation de l'équipement sportif une fois complété, le regard se porte
1580 forcément vers l'institution d'enseignement.

Nous émettons donc le souhait que l'Université McGill, à titre de citoyen corporatif responsable, portera une attention particulière à l'aménagement de ce secteur dans son plan directeur, qu'elle engagera un dialogue réel avec la communauté montréalaise sur l'élaboration de ce plan et qu'elle établira un protocole sur l'utilisation du stade en dehors des dix parties annuelles des Alouettes qu'elle rendra public de manière à rassurer les citoyens montréalais et ainsi calmer les craintes exprimées maintes fois par les résidents.
1585

1590 En outre, nous croyons qu'un bilan des ententes de développement conclues

précédemment entre la Ville et McGill devrait être dressé et qu'un mécanisme de suivi soit instauré pour que les divers engagements pris soient tenus, contrairement au sort réservé à l'entente de 1995. Ce mécanisme devrait inclure une présentation à la Table de concertation du mont Royal.

1595 Et enfin, faut-il le rappeler, il est impératif que les ressources nécessaires à l'entretien de l'équipement soient prévues.

1600 En terminant, l'importance du financement public dans ce projet demande une planification qui doit être exemplaire, une réalisation exemplaire et un suivi qui doit être exemplaire.

Je passe maintenant la parole à madame Guilbault.

LE PRÉSIDENT :

1605 Madame Guilbault.

Mme SYLVIE GUILBAULT :

1610 C'est peut-être pour seulement conclure sur le suivi. Parce que d'expérience de 20 ans des Amis à regarder tous les projets sur la montagne, ici on comprend que s'il y a des mesures compensatoires, trop souvent dans les projets, ce sont ces mesures ou cette bonification pour la montagne qui est coupée ou qui n'est jamais réalisée. Nous ne l'avons pas ajouté dans notre mémoire mais ça a été dit lors d'autres présentations.

1615 Vous vous souviendrez, quand il y a eu l'agrandissement ou la construction du gymnase, l'Université McGill s'était engagée à détruire une partie des estrades et, faute de suivi, faute de planification, faute de demande, ça n'a jamais été fait. Et c'était pour redonner une vue à la montagne.

1620 On parle de McGill, mais ça pourrait être le cas d'autres institutions sur la montagne où, le temps venu de faire les investissements nécessaires à la plantation ou autres, on se retrouve devant des coupures de budget et on entend dire: «Bien, écoutez, il faut réparer des toits qui coulent avant de planter des arbres.»

1625 Donc, ce qui est important également peut-être à ajouter, on a parlé de comité de suivi avec les citoyens, avec les organismes, avec la Table de concertation, mais il faudrait apporter des garanties sérieuses, que ce soit en termes financiers, possiblement des enveloppes budgétaires, et des plans d'action précis qu'on peut suivre et qu'on peut évaluer à chaque année
1630 qu'est-ce qui est réalisé, et s'assurer que ces engagements soient vraiment maintenus, même une fois que le projet qui était désiré, que ce soit l'agrandissement d'un stade ou d'un bâtiment,

soit réalisé, mais les engagements également pour la communauté soient également maintenus au cours des années. Merci.

1635 **LE PRÉSIDENT :**

Ça fait le tour donc de votre présentation. Très bien. Peut-être un premier point.

1640 Au début de votre mémoire, vous avez d'ailleurs lu presque mot pour mot cette phrase-là, monsieur Hallé, vous dites:

Les rapports avec l'Institut neurologique, l'université, le Royal Vic nous apparaissent indissociables du projet des Alouettes. Nous traiterons de ces liens dans le présent document.

1645 Et à la fin, vous parlez d'une implication plus substantielle entre autres de l'Université McGill. Mais si je reprenais cette même préoccupation-là, mais plutôt en termes de comment assurer justement une planification qui optimise en quelque sorte la coexistence entre la montagne, dont je pense bien tout le monde reconnaît la valeur, et les institutions qui, qu'on le veuille ou non, peuvent être appelées à évoluer, à répondre à des nouveaux besoins ou à des besoins qu'eux-mêmes évoluent?

1650 Donc, comment aborder tout ça? Et qu'est-ce qui, en quelque sorte, atténuerait les conséquences négatives de ce que vous appelez des analyses indépendantes les unes des autres?

1655

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

1660 Bien, c'est un peu le temps de laisser tomber j'appellerais ça l'esprit de clocher. Parce que là, on parle d'un patrimoine collectif. Donc, c'est le temps de s'asseoir et de voir si on ne peut pas planifier tout ce secteur-là main dans la main, alors que, d'une part, on nous dise: «Bien, l'Institut neurologique, c'est un autre terrain à côté» et qu'on ne peut pas vraiment mettre l'écran là ou sur leur toit ou etc.

1665 Pour moi, ça devient à ce moment-ci, et dans un contexte d'arrondissement historique et naturel et justement de patrimoine collectif, une obligation de se parler entre voisins, surtout si tous ces voisins-là ont le même nom de famille ou, enfin, quelque chose du genre.

LE PRÉSIDENT :

1670 Madame Lauzon.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

1675 Je vais commencer avec la Table de concertation. Est-ce que vous pourriez, pour le
bénéfice de la commission, nous indiquer quel est le rôle de cette Table de concertation et qui
siège autour de cette table?

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

1680 Je ne me lancerai pas dans l'énumération des soixante quelques membres de la Table de
concertation, mais on peut vous faire parvenir cette information-là évidemment.

1685 En fait, l'intérêt de cette table-là, c'est de représenter un peu tous les milieux. C'est-à-
dire, il y a des groupes de citoyens, il y a des organisations comme la nôtre, il y a le milieu
institutionnel, le milieu gouvernemental et tous ses paliers qui est représenté. Le mandat de la
table pour le moment est de... le premier volet, c'est de mettre à jour le Plan de protection et de
mise en valeur du Mont-Royal.

1690 Évidemment, Les Amis souhaitent une instance qui va être plus permanente et qui va
garder un oeil sur la montagne. Donc, nous, on trouve que le patrimoine du Mont-Royal est un
patrimoine collectif. Il devrait donc être géré par la collectivité et s'élever au-dessus des intérêts
particuliers de chacun.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

1695 Est-ce que dans la structure, parce qu'on a beaucoup parlé de comité de bon voisinage,
comité de suivi, est-ce qu'il serait possible, si un tel comité existait, qu'un représentant de la
Table de concertation de la montagne soit représenté ou siège au sein de ce comité de suivi ou de
bon voisinage, ou ce n'est pas possible dans la façon dont la table fonctionne?

1700

Mme SYLVIE GUILBAULT :

1705 Je vous dirais, idéalement, la Table de concertation devrait pouvoir suivre l'évolution des
projets. Donc, les projets – ça, c'est l'opinion des Amis – on a toujours souhaité que les projets
soient présentés à la table pour qu'il y ait un échange d'information entre tous les partenaires et
même une façon de faire qui soit partagée. Inversement, je vous dirais que ce serait intéressant
que le suivi se fasse via la Table de concertation.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

1710 L'objet de ma question, c'est dans l'hypothèse où il y aurait un comité de suivi tel qu'il est
proposé par certains citoyens, est-ce que la table demeure une entité distincte que l'on doit
consulter? Est-ce qu'il y a comme la table et un comité de suivi ou tous ces gens-là pourraient être
réunis autour d'une seule table?

1715

Mme SYLVIE GUILBAULT :

1720

J'imagine que pour éviter les structures et les super structures, il y aurait sûrement façon de lier des gens de la table avec un comité de suivi des citoyens, parce que ce ne sont pas toutes les associations des citoyens qui siègent à la table. Donc, il y aurait sûrement une façon, il faudrait voir avec le bureau du Mont-Royal et les gens de la Ville, le Conseil du patrimoine, comment ce suivi peut être fait. Mais je vous dirais c'est probablement souhaitable, pour éviter qu'il y ait trop de structures qui se greffent au suivi des projets.

1725

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

1730

Aux fins des notes sténographiques, on va revenir à la première photo que vous avez déposée, est-ce que c'est possible dans vos mots de la décrire, décrire à quel endroit la personne qui a pris la photo était située, qui est la personne qui a pris la photo? Et vous ne nous avez pas indiqué quelle était votre position par rapport à la présence de cet écran quand on regarde la photo.

1735

Si je comprends bien, il y a un écran qui a été installé par les Alouettes. C'est ce que vous nous avez dit aujourd'hui.

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

1740

Oui. C'est l'écran qui a été installé temporairement. La photo est prise du sentier de l'escarpement, en fait du troisième belvédère. Ce sont des belvédères naturels. Ce n'est pas l'équivalent du belvédère Kondiaronk. La personne qui a pris la photo, c'est Jean-Michel Villanove qui est éducateur au Centre de la montagne.

Quelle était la dernière question?

1745

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

J'imagine que si vous avez déposé cette photo-là, c'est que vous vouliez nous dire quelle était votre opinion par rapport à la présence de cet écran-là, l'aspect esthétique.

1750

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

1755

Bien, en fait, je trouve que cette photo-là et son rapproché qui la suit montrent bien l'impact de l'écran. Nous, on dit que justement cet écran-là nous donne une bonne idée de ce que sera l'écran qui est proposé dans le projet. Même s'il n'est pas situé exactement à la même place, on voit bien que, dans le paysage, il est quand même très présent.

Et je trouve aussi que cette photo-là montre la présence du boisé qui devrait être affecté

1760 par le projet et son importance dans le paysage. Si on retire une partie de ce boisé-là, on va voir que la montagne va nous apparaître beaucoup plus réduite par rapport à la ville. Il y a comme un lien qui permet à ce boisé-là d'agrandir l'effet de la montagne dans le paysage.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

1765 Et encore pour ce qui est de la deuxième série de photos que vous nous avez soumises relativement à la proposition de plantation d'autres arbres, est-ce que vous pouvez nous dire d'où ces photos-là ont été prises et par qui?

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

1770 La première à gauche est tirée, si je ne me trompe pas entre gauche et droite, est tirée des documents déposés à l'Office pour la consultation. La seconde est tirée d'un cahier qui a été produit par la Ville, je crois que c'est le bureau du Mont-Royal, de photos aériennes pour documenter le Mont-Royal.

1775 On voit que la date de la photo est un peu plus tardive. Et on voit sur cette photo-là le terrain de balle molle qui est devenu un stationnement. Et on voit aussi qu'il y a eu des modifications dans ce secteur-là. Moi, je pense que ça illustre bien les secteurs où on pourrait compenser pour la perte.

1780 **LE PRÉSIDENT :**

D'autres questions, madame Lauzon?

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

1785 Oui, je crois que oui, si vous me permettez.

LE PRÉSIDENT :

1790 Allez-y.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

1795 Je vais référer à la page 3 de votre mémoire, au point 4, les préoccupations liées au projet, troisième paragraphe. Vous faites référence à une entente de développement préalable à la construction de Tomlinson Hall. Est-ce que vous savez de quel type d'entente il s'agissait exactement?

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

1800

Bien, en fait, c'est l'entente qui a été rendue je ne sais pas si on peut dire caduque par le document notarié qui a été fourni, qui a été bien décrit par un autre intervenant hier soir.

LE PRÉSIDENT :

1805

Là-dessus, je dois dire, pour le bénéfice de tout le monde, qu'après vérification, il s'agit d'un projet de document notarié. On va donc, par conséquent, demain adresser une question à l'Université McGill lui demandant si cet acte-là a été conclu.

1810

S'il a été conclu, ça voudrait dire que l'université et la Ville auraient convenu de dégager l'université de cette obligation de diminuer les sièges. Si ça n'a pas été conclu, ça pourrait vouloir dire théoriquement que l'université serait encore soumise à cette obligation-là.

1815

Mais je pense qu'on ne poursuivra pas là-dessus pour le moment. C'est plutôt de l'ordre de l'information.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

1820

Toujours au point 4, au deuxième paragraphe, vous référez au fait qu'on n'a pas considéré l'intersection Parc/des Pins pour la nouvelle entrée. Est-ce que vous avez une suggestion pour l'accès à la nouvelle entrée?

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

1825

En fait, je n'ai pas une suggestion précise parce que je pense que c'est à la Ville et à McGill de s'entendre. Mais en même temps, il y a des principes qui nous apparaissent importants de respecter dans ce choix-là.

1830

D'une part, la bretelle qui a été installée à partir de parc Duluth ne devrait pas être utilisée parce qu'elle est sur le domaine du parc. Elle est voulue un peu dans le sens et l'esprit du chemin Olmsted, et on a des craintes maintenant parce que cette bretelle-là nous semble très facile d'accès et dangereusement utile à McGill, mettons. Par contre, en même temps, ça devrait justement être le plus possible sur les terrains de McGill.

1835

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

1840

Est-ce que je dois comprendre que vous suggérez de restreindre cette voie-là qui permet d'avoir accès au quartier général des incendies, que vous suggérez de la restreindre uniquement aux piétons?

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

1845 Bien, évidemment, vu qu'elle donne accès au quartier général des incendies, on ne peut pas. Le problème, c'est qu'elle donne aussi accès à ce nouveau stationnement-là devant l'aréna McConnell et éventuellement au stade. Je sais bien que les Alouettes ont dit n'avoir pas besoin de cet accès-là, mais McGill n'a pas parlé de ses besoins comme institution.

1850 Alors, c'est sûr que si on ajoute ça à l'éventuel, je comprends qu'il ne faut pas en parler, mais à l'éventuel suivi de l'entente réglant la construction du gymnase Tomlinson, ça devient une accumulation de choses qui sont peut-être un peu disgracieuses.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

1855 Qui sont un peu...?

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

Disgracieuses.

1860 **LE PRÉSIDENT :**

1865 Je poserais une question à madame Guilbault. La Table de concertation dont vous faites partie, dont Les Amis sont, à toutes fins utiles, l'un des principaux instigateurs, est-ce qu'ils ont eu l'occasion de se pencher, est-ce qu'on leur a soumis certains des projets jusqu'à maintenant des plans soit d'institutions, de cimetières ou autres?

En d'autres termes, est-ce qu'il y a des dossiers de planification ou d'aménagement mettant en cause le mont Royal qui, depuis que la table existe, qui sont passés par chez vous?

1870 **Mme SYLVIE GUILBAULT :**

Par la table.

LE PRÉSIDENT :

1875 Par la table, oui, bien sûr.

Mme SYLVIE GUILBAULT :

1880 Non. Ça a été une décision de la Ville, du comité exécutif, que les projets ne seraient pas présentés actuellement à la Table de concertation du Mont-Royal.

1885 Donc, il y a un exercice, comme Jean-François l'expliquait, sur la mise à jour du plan directeur ou du Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal actuellement et la définition de mode de gestion, mais aucun projet n'est présenté à la table actuellement.

LE PRÉSIDENT :

1890 Merci.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

1895 Toujours dans votre mémoire, à la page 4, vous référez à différentes espèces d'arbres qui pourraient être plantées pour masquer la chose en hiver. On parle d'épineux, chêne pyramidal. Êtes-vous au courant d'arbres qui seraient interdits d'être plantés sur la montagne?

Mme SYLVIE GUILBAULT :

1900 Sûrement l'érable à Giguère et l'érable de Norvège, le nerprun. Mais ça, ça fait partie, je vous dirais, des experts de la Ville qui travaillent avec le Conseil du patrimoine et avec le ministère de la Culture pour établir quelles sont les essences indigènes et désirables. Je vous avoue, ils ont toute notre confiance.

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

1905 La suggestion d'espèces était surtout pour mentionner le fait qu'il y avait des espèces qui pouvaient garder leurs feuilles l'hiver ou, en tout cas, un couvert, évidemment.

LE PRÉSIDENT :

1910 Si je comprends bien votre point, monsieur Hallé, c'est que le remplacement d'arbres ou replanter des arbres ou reboiser des aires peut être une compensation acceptable à des interventions d'abattage d'arbres.

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

1920 Évidemment, nous sommes toujours en discussion, aux Amis et surtout dans les groupes de travail de la Table de concertation, sur ce point-là. Il n'y a pas encore eu de consensus. Mais c'est sûr que, pour nous, il y a une grande distinction à faire entre les boisés de valeur écologique et les boisés de valeur paysagère.

Et c'est pour ça qu'on déposait la photo tout à l'heure, on voit très bien la valeur paysagère de celui-ci. On pense qu'on peut plus facilement travailler dans un cas d'un boisé à valeur paysagère qu'écologique et que, là, on peut se permettre peut-être plus de mitigation.

1925

Mme SYLVIE GUILBAULT :

Excusez-moi, est-ce que je peux?

1930

LE PRÉSIDENT :

Madame Guilbault.

1935

Mme SYLVIE GUILBAULT :

Juste pour ajouter, un arbre reste un arbre en milieu urbain et il a toute sa valeur et son importance, je vous dirais. Alors, «acceptable», je ne sais pas si c'est le bon mot. Parce qu'il y a plusieurs photos, il y a plusieurs études qui ont été faites pour montrer que le couvert végétal sur la montagne au cours des 50 dernières années a beaucoup diminué. Chaque boisé est important.

1940

Quand on se retrouve, si c'est le cas, devant une construction ou un ajout incontournable, bien, là, on doit commencer à dire: «Il faut remettre à la montagne plus que ce qu'on enlève». Parce qu'il faut éviter le discours: «C'est une valeur... bon, ce n'est pas des essences nobles – ou bien – on peut les couper parce que ce n'est pas du bon bois».

1945

Un arbre, en milieu urbain, en plein centre-ville, est important et il faut trouver maintenant des moyens de pas juste dire: «on va diminuer les impacts», mais on peut dire: «il faut redonner à la montagne ce qu'on a pris pour l'améliorer». Quand on dit: «mettre en valeur», c'est aussi lui redonner un peu à la montagne et à la collectivité montréalaise.

1950

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

Je crois que ce serait ma dernière question, la prochaine.

1955

Quand vous référez à l'écran en disant qu'il serait possible d'implanter, en collaboration avec l'Institut neurologique, faire une implantation intégrée à une toile de fond bâtie plutôt qu'à une masse végétale, pouvez-vous expliquer en quoi ça consisterait?

1960

M. JEAN-FRANÇOIS HALLÉ :

Bien, c'est que là, on essaie dans le projet de cacher l'écran avec de la végétation. Bon, on peut avoir toutes sortes d'avis sur cette stratégie-là. Mais en aménagement, c'est sûr que ce serait, dans un cadre bâti, ce serait déjà une intégration qui serait plus, j'oserais dire, naturelle, donc qui serait du même acabit. C'est-à-dire qu'une solution technologique qui n'est pas naturelle serait intégrée à un cadre où c'est bâti. Donc, il y a plus de moyens de travailler ça et c'est peut-être plus heureux que de couper des arbres justement.

1965

LE PRÉSIDENT :

1970 Madame Guilbault.

Mme SYLVIE GUILBAULT :

1975 Peut-être ce qui n'est pas aussi explicite dans notre présentation ce soir mais peut-être plus dans notre mémoire, quand on revient sur l'écran, encore une fois, s'il faut rentrer dans le XXI^e siècle et la technologie, puis c'est inévitable cet écran, et autant pour des revenus importants pour les Alouettes, il y a eu une question qui a été posée lors des soirées d'information aux représentants des Alouettes: «Est-ce que vous êtes allés voir ailleurs qu'est-ce qui se faisait?», on a compris que c'est un écran assez standard qui se fait dans les stades.

1980 On n'a pas fait l'exercice, parce que ce n'est pas notre spécialité, mais ce qu'on se posait comme question: est-ce qu'il n'y a pas d'autres types d'écrans qui sont moins lourds, qui sont moins massifs, qui sont peut-être plus flexibles? Et si c'est le cas, et si c'est possible, et si on y met les ressources et l'intelligence et les recherches voulues pour avoir un autre type d'écran, 1985 peut-être qu'il pourrait être mis du côté construit, du côté de l'Institut neurologique plutôt que du côté de la forêt, ce qui éviterait encore plus de coupe d'arbres.

1990 Alors, c'est un peu notre approche, qui est vraiment incomplète et qui n'est pas dans notre domaine, mais on repose la question sur cet écran: s'il est inévitable, est-ce que ça doit être celui-là ou est-ce qu'on a une technologie plus avancée qui nous permet d'avoir quelque chose de plus... qui s'intègre mieux à ce stade qui a une ambiance propre à lui, différent des autres stades à travers le Canada.

LE PRÉSIDENT :

1995 Ça va?

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

2000 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2005 Très bien. Alors, merci madame Guilbault, monsieur Hallé. Alors, nous allons prendre une pause de dix minutes.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

REPRISE DE LA SÉANCE

2010

LE PRÉSIDENT :

2015

Alors, je vous remercie de votre patience et on en est maintenant à la dernière série de rencontres. Le registre d'inscription est maintenant fermé. Alors, j'appelle les gens qui sont inscrits.

Donc, dans un premier temps, monsieur Olivier Martin du Syndicat de la copropriété Communauté Milton Parc.

2020

M. OLIVIER MARTIN :

Bonsoir.

2025

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir, monsieur Martin. On vous écoute.

2030

M. OLIVIER MARTIN :

Alors, je suis vice-président de la Communauté Milton Parc, la CMP. Je vais vous faire état des grandes lignes du mémoire qui a déjà été soumis.

2035

Donc, un premier commentaire, c'est concernant le contrôle de la foule qui va être nombreuse et qui va être animée ou enjouée suite aux matchs des Alouettes. Et le premier commentaire, c'est que la CMP est satisfaite de voir qu'il va y avoir une entrée principale à l'est avec accès par l'avenue du Parc donc pour permettre à la population festive sportive d'évacuer de ce côté-là.

2040

Et par ailleurs, il y a évidemment des appréhensions par rapport à l'impact de cette foule-là et on souhaiterait qu'il y ait des mécanismes de contrôle. C'est ce qui a été discuté parmi les membres du conseil d'administration de la CMP, notamment limitation du stationnement dans le quartier, utilisation d'une navette pour faire le lien avec les parkings souterrains qu'on retrouve à La Cité, il y en a d'autres aussi dans le quartier, directement pour limiter le transit de la foule dans les quartiers environnants. Ça, c'est un des commentaires qu'on doit vous mentionner.

2045

Également, en ce qui a trait aussi à l'augmentation du nombre d'événements suite à l'agrandissement du stade, alors il y a neuf parties des Alouettes, puis il y a les activités de McGill, c'est ce qu'on souhaite.

2050

Un autre commentaire, e aussi la question du dépassement du seuil acoustique

réglementaire en ce qui a trait notamment à l'animation entourant le match, l'animation, la musique, tout ça, on peut entendre ça, nous, de l'endroit où on habite, donc il faudrait qu'il y ait un contrôle.

2055 La Ville applique un règlement sur le bruit, le règlement P15. Je le connais; je travaille à la Ville. Il faudrait qu'il y ait un contrôle qui soit fait. Le ou les employés de ce service, ils ne sont pas très nombreux, il faudrait qu'ils soient en fonction ce soir-là pour mesurer le niveau de bruit.

2060 Puis évidemment, l'élément clé du mémoire qu'on vous a soumis, c'est la création du comité, un comité de bon voisinage, qui serait composé de plusieurs représentants d'organismes: Les Amis de la montagne, notre Syndicat de copropriété, l'Université McGill, le Service de police, différents intervenants.

2065 Puis le commentaire aussi qu'on pourrait vous faire état, c'est le fait qu'il y ait déjà un comité de bon voisinage pour la question de l'échangeur des Pins, la reconstruction de l'échangeur, et ça fonctionne bien. C'est une expérience qui est intéressante. Moi, je siège sur ce comité-là et je pense que ça pourrait avoir une bonne... ce serait bien reçu que ça soit créé un tel comité.

2070 Alors, c'est à peu près les principaux éléments du mémoire.

LE PRÉSIDENT :

Ça fait le tour?

2075

M. OLIVIER MARTIN :

Oui.

2080

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Restez avec nous. Juste avant de passer la parole à ma collègue, pour notre information, peut-être vous l'avez dit, si oui vous m'excuserez, le Syndicat de la copropriété Communauté Milton Parc, grosso modo, ça se situe où?

2085

M. OLIVIER MARTIN :

C'est plusieurs îlots. C'est Sainte-Famille jusqu'à Hutchison et ça part de Milton à avenue des Pins.

2090

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. Madame Lauzon.

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

2095

Oui. Pour le bénéfice de la commission, est-ce que les membres du Syndicat de la copropriété sont aussi membres du Comité des citoyens de Milton Parc ou pas nécessairement ou...

2100

M. OLIVIER MARTIN :

Ça, je ne suis pas certain. Je n'ai pas l'information.

2105

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

Je vais référer au premier paragraphe de votre mémoire. Lorsque vous traitez des mécanismes de contrôle pour les issues, est-ce que ces mécanismes de contrôle, vous suggérez qu'ils soient assurés par une entité en particulier?

2110

M. OLIVIER MARTIN :

Bien, premièrement, à la sortie du stade, évidemment il faut qu'il y ait des gens qui surveillent les gens s'ils ont des bouteilles, des choses comme ça, puis essayer de contrôler les gens qui sortent, le comportement et tout ça.

2115

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

Et à qui vous adressez cette demande?

2120

M. OLIVIER MARTIN :

Bien, c'est évidemment les autorités du stade, les Alouettes, qu'il y ait des gens qui soient affectés à la surveillance à la sortie du stade, oui.

2125

Puis en ce qui a trait à l'utilisation de navette, tout ça, bien, nous, on n'est pas entrés dans le détail de la façon que ça serait réalisé, tout ça, là – en tout cas, moi, je n'ai pas eu l'information à cet effet – mais c'est une idée qui est présentée pour limiter l'impact des gens qui circulent dans les rues.

2130

Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :

Merci.

2135

LE PRÉSIDENT :

Juste peut-être une précision. Vous avez évoqué comme expérience positive votre

2140 participation au comité qui accompagne, si on veut, le projet de réaménagement du carrefour de l'avenue des Pins. Quelles sont les caractéristiques positives soit d'un tel comité ou de son fonctionnement? Si vous aviez des bonnes idées à suggérer par rapport au projet du stade, qu'est-ce qu'il faudrait privilégier?

M. OLIVIER MARTIN :

2145 Bien, il y a peut-être le caractère ponctuel. Les gens se réunissent en fonction de phases importantes dans le chantier, puis il y a des commentaires qui sont faits par des citoyens qui sont directement concernés par les impacts des travaux aux abords du chantier et on prend en considération surtout au niveau de la circulation et certains ajustements sont faits. Parce qu'ils ne sont pas toujours pris en considération, mais on voit qu'il y a quand même des ajustements qui se font de façon continue au rythme des réunions qui peuvent se tenir à tous les mois. Mais là, de ce
2150 temps-là, c'est plus espacé.

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous un système de diffusion, donc de retour vers les gens du milieu?

2155 **M. OLIVIER MARTIN :**

Oui. Mais avec ce comité-là, on reçoit ça par courriel et il y a peut-être des envois aussi qui se font par courrier ordinaire. Mais on a le procès-verbal et on a un compte rendu des réunions qui se fait automatiquement.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci beaucoup, monsieur Martin.

2165 **M. OLIVIER MARTIN :**

Ça fait plaisir.

2170 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'invite maintenant monsieur Robert Perreault du Conseil régional de l'environnement. Bonsoir, monsieur Perreault.

2175 **M. ROBERT PERREAULT :**

Bonsoir. Alors, si vous me permettez, comme le mémoire n'est pas très long, je vais vous le lire, tout simplement. Je suis un peu fatigué.

2180 Alors, il ne fait aucun doute dans notre esprit que si l'on avait aujourd'hui à déterminer un site pour ériger un stade de 25 000 places à Montréal, l'actuel site du stade Percival-Molson serait d'emblée écarté: localisation dans un arrondissement protégé, circulation intensive, mouvement des foules, éclairage intempestif, bruit, etc.

2185 Alors, la question qui est à se poser, c'est est-ce qu'il faut, parce qu'il est déjà là, rajouter aux nombreux inconvénients de sa localisation et empirer la situation? Nous laissons aux résidents du quartier, aux urbanistes, à votre commission le soin d'en décider. De fait, j'ai des opinions personnelles, mais comme je représente un organisme en environnement, je vais vous parler d'environnement.

2190 Nous ne pouvons toutefois passer sous silence un impact majeur et négatif du projet d'agrandissement tel que proposé, à savoir, à notre avis, le caractère inacceptable de la destruction d'un boisé dans un site historique, naturel et protégé pour y ériger estrades et écran.

2195 Il est ironique de lire d'ailleurs dans le rapport des experts du promoteur que ces boisés n'ont pas de valeur intrinsèque, qu'ils ne seraient pas naturels au mont Royal. Pourtant, force est de reconnaître que ce sont les seuls arbres qui ont trouvé le moyen de pousser à cet endroit, la nature démentant en quelque sorte de telles analyses.

2200 Le sous-bois serait clairsemé, nous dit-on. Au lieu de le revitaliser, on se propose donc de le détruire. On compensera en plantant ailleurs d'autres arbres, comme si la désignation du site ne devait pas entraîner de soi de la part des grandes institutions propriétaires un effort en ce sens pour corriger le laisser-aller qui les a trop souvent caractérisés.

2205 Même en admettant ce raisonnement, ce boisé a indéniablement une réelle valeur paysagère pour conserver à la montagne sur son flanc sud-est un aspect naturel. Les explications données, l'étude des plans, des photos et des vues projetées suite à l'agrandissement ne nous convainquent pas de l'absence d'impact visuel, surtout en hiver, de l'érection de l'écran à l'endroit projeté.

2210 De plus, le plan de reforestation qui est envisagé semble devoir rencontrer quelques difficultés particulièrement dans la zone critique qui est justement située derrière l'écran et qui normalement devrait être la plus susceptible de le cacher. La nature du sol, les affleurements rocheux se prêtent mal, à notre avis, et c'est même d'ailleurs l'avis des experts du promoteur, à la plantation d'arbres de bonne dimension. De même, nous croyons que l'agrandissement des estrades au nord sera visible de l'avenue du Parc trois saisons par année.

2215 Il serait paradoxal, à notre avis, d'autoriser ce projet tel quel alors que la Ville vient de consacrer des dizaines de millions de dollars de fonds publics au réaménagement vert de l'échangeur des Pins et de permettre, ce faisant, à un promoteur de venir altérer l'effet

2220

d'ensemble souhaité.

2225 L'impact négatif de l'écran sur le paysage de la montagne pourrait être annulé si les promoteurs renonçaient à la construction des gradins à cet endroit et ramenaient leur écran plus près du sol. Cela permettrait ainsi d'éviter d'empiéter sur le boisé existant. Vice versa, les promoteurs pourraient renoncer à leur écran s'ils tiennent davantage aux places supplémentaires à cet emplacement.

2230 Car de quoi s'agit-il ici sinon d'une autre atteinte à l'intégrité de la montagne? Pourtant, avec l'adoption du décret créant l'arrondissement historique et naturel du mont Royal, celle-ci devait jouir en principe et dans les faits d'un réel statut de protection. Le législateur a ainsi voulu reconnaître le caractère exceptionnel du lieu et en faire un patrimoine collectif national.

2235 Faut-il rappeler que ce statut a été obtenu de haute lutte par les Montréalais contre leur administration municipale, contre les institutions publiques, les universités et les promoteurs qui se sont toujours montrés au cours des années incapables de protéger la montagne.

2240 Si ce projet devait être accepté tel que présenté, nous nous retrouverons dans l'impossibilité d'accorder un statut de protection réel aux douze autres derniers boisés existants encore sur le mont Royal. Sur la base des arguments invoqués par McGill, la protection de ces boisés sera toujours soumise à une analyse boisé par boisé, presque arbre par arbre, et ce, en concurrence avec les divers projets qui se pointent à l'horizon.

2245 Si votre commission considère justifié de sacrifier ce boisé pour permettre l'érection d'un écran commercial pour un stade de football, comment pourra-t-elle s'opposer dans un avenir rapproché aux projets nombreux et souvent plus justifiés de diverses institutions présentes sur les flancs de la montagne? Elles auront toutes de bonnes et nobles raisons pour justifier leur projet. Dans tous les cas, on peut penser qu'elles auront sûrement de meilleures raisons du point de vue de l'intérêt public.

2250 Nous considérons au CRE-Montréal que les treize derniers boisés encore existants sur le mont Royal doivent jouir d'une protection totale. Les travaux du groupe de travail de la Table de concertation du Mont-Royal, qui s'est penchée sur la question, sont éloquentes. Le couvert forestier de la montagne s'est réduit au cours des années comme une peau de chagrin.

2255 D'ailleurs, on a des tableaux. Vous pouvez faire référence aux travaux de la table.

2260 Si l'on n'y prend garde, les pressions du développement risquent d'empirer cette situation. La seule rareté de ces derniers boisés au coeur de la ville justifie amplement un tel statut de protection.

À notre avis, votre commission doit aussi prendre acte du statut de protection accordé au milieu naturel de la montagne par le législateur québécois. Elle doit en tirer les conséquences

2265 et envoyer un message clair à l'ensemble des intervenants, y compris à l'administration municipale, que la situation a changé. Nous n'en sommes plus à juger des avantages et inconvénients relatifs d'un projet urbain quelconque. Pour la première fois, depuis l'octroi de ce statut exceptionnel de protection, un projet vient dans certaines de ces modalités en contradiction directe avec ce statut.

2270 La protection accordée au milieu naturel du mont Royal, du moins en ce qu'il en reste, a-t-elle un sens ou devons-nous comprendre que ce n'est qu'une protection de façade? Il s'agit ici d'un précédent, vos recommandations vont venir fixer des règles du jeu non seulement dans ce cas particulier mais aussi pour l'ensemble des derniers boisés du mont Royal. Votre commission est donc notre ultime recours.

2275 Nous vous demandons de poser un geste historique pour la protection de l'ensemble des derniers boisés du mont Royal en refusant toute intervention dans le boisé concerné.

LE PRÉSIDENT :

2280 Merci, monsieur Perreault, de votre intervention. J'aimerais, à partir évidemment peut-être d'un fil conducteur que vous avez appelé celui de l'environnement, vous poser une question que j'ai posée à d'autres intervenants.

2285 Compte tenu du statut de l'arrondissement, comment aborder d'une façon cohérente, si on veut, la planification des différents usagers qui se partagent ce territoire, y compris les usages institutionnels?

M. ROBERT PERREAULT :

2290 Regardez, mais c'est très simple. Le gouvernement du Québec a décidé d'accorder à ce site un statut exceptionnel. Il y en a deux au Québec, en tout et pour tout, dans l'histoire du Québec, qui sont des arrondissements historiques et naturels. En vertu de la *Loi sur la protection des biens culturels*, c'est une désignation absolument, à notre avis, déterminante. Elle devrait l'emporter sur toute autre considération.

2295 Conséquemment, dans notre esprit et les travaux de la Table de concertation du Mont-Royal vont dans ce sens-là, il faudrait à tout prix considérer que l'ensemble des derniers boisés doit être protégé intégralement et que rien ne justifie tout empiétement sur ces boisés.

2300 Vous savez, quand, par exemple, le gouvernement du Québec a décidé de désigner le Vieux Montréal comme arrondissement historique, évidemment pas comme arrondissement historique et naturel, il ne s'est pas mis à dire: «Est-ce que tel bâtiment, est-ce que les poignées de porte de tel bâtiment, est-ce qu'on a un problème ou pas?» Il a dit: «L'ensemble doit être protégé» et il n'y a aucune intervention possible qui ne respecte plus l'ensemble.

2305

2310 Ce que j'ai vécu, moi, à la table avec l'intervention de McGill et avec la volonté de la Ville d'aller de l'avant dans ce projet, qui, à mon avis, ressemble un peu à un coup de force là, ce que j'ai vécu, c'est un petit peu on voudrait se mettre à regarder l'ensemble des derniers boisés du mont Royal boisé par boisé, arbre par arbre et les mettre en concurrence avec le projet qui sera toujours...

2315 Écoutez, il y a autour du mont Royal des institutions qui sont d'intérêt public, des maisons d'enseignement, des hôpitaux. Elles auront toujours des raisons beaucoup plus nobles à la limite que, entre vous et moi, un stade de football, de en quelque sorte empiéter pour des raisons de développement, de besoins qui sont les leurs sur les sites naturels du mont Royal.

2320 Mais encore une fois, je le répète, le législateur a décidé d'accorder un statut de protection à un arrondissement qui est non seulement historique mais naturel. Et je le répète aussi, il ne l'a pas fait parce que les promoteurs, la Ville de Montréal trouvaient ça sympathique. Ça s'est fait contre eux, malgré eux. Ça s'est fait suite aux pressions des citoyens de Montréal qui en avaient assez de voir à chaque fois, projet par projet, de bonnes raisons d'empiéter sur la montagne.

2325 Il faut en finir. Si vous ne faites pas ça, si vous ne posez pas ce geste-là, vous détruisez des années de lutte. Ce que vous allez faire, si vous ne faites pas ça, vous allez justifier projet par projet les empiètements systématiques sur la montagne.

2330 **LE PRÉSIDENT :**

Pour l'information de la commission, c'est une question à deux volets, le secteur boisé, qui est situé là où le projet des Alouettes prévoit installer des nouveaux sièges et l'écran, fait partie des boisés. C'est ce que vous dites.

2335 **M. ROBERT PERREAULT :**

Oui. De fait, je n'ai pas amené avec moi les documents. Vous pouvez y faire référence, ils existent au niveau de la Table de concertation du Mont-Royal. Il y a eu une étude de faite.

2340 Je suis coanimateur d'un groupe de travail sur les espaces boisés et les espaces verts, etc. Ce groupe de travail a établi une démarche en trois ou quatre étapes. Une première étape, ça a été l'identification des derniers boisés existants; deuxième étape, des espaces verts et des espaces gris qu'on peut renaturaliser. Il y a une troisième étape qui est différente.

2345 Sur la première étape, on a identifié au total 13 boisés dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal. Le site dont on parle constitue l'un de ces boisés. C'est vrai, c'est un boisé qui a davantage, je l'ai dit dans mon mémoire, une valeur paysagère. C'est un fait. Mais en même temps, ce n'est pas indifférent à l'image de la montagne et à son statut. Donc, vous

2350 pouvez retrouver dans ces documents toute l'analyse là-dessus.

2355 Nous, notre sentiment, c'est le suivant. C'est que les aménagements projetés ne permettront pas de protéger l'image du mont Royal. Notre conviction, c'est que, à peu près sept ou huit mois par année, nous allons effectivement voir l'écran, voir les gradins. Et conséquemment, nous disons, bon, si jamais on décide d'aller de l'avant avec le projet, à notre avis, il faudrait, au moins, au moins, minimalement, éviter de se retrouver dans une situation où sept, huit mois par année, alors que la Ville de Montréal est en train d'investir, quoi, près de 30 M\$ pour réaménager l'échangeur des Pins, de se retrouver tout d'un coup avec le dos d'un écran. Ça nous semble un petit peu, pour le moins, du gaspillage de fonds publics.

2360 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Peut-être trois éléments en rapport avec ce que vous venez dire.

2365 **M. ROBERT PERREAU :**

Puis j'ajouterais un élément. Notre conviction, nous, c'est la suivante. C'est que contrairement aux études qu'on nous a présentées... je ne dirais pas contrairement aux études, mais si vous regardez les études qui nous ont été présentées, on nous explique qu'on ne pourra pas planter des arbres à cet endroit-là, que, dans le fond, le sol ne le permet pas.

2370 C'est également ma lecture. Je suis allé sur place. J'ai vu les affleurements rocheux, etc. Donc, on nous parle de bosquet, etc. On parle de planter des arbres, mais ailleurs, plus loin. Il y a un véritable problème paysager. On peut dire: «Bien, oui, mais c'est quoi un problème paysager? Ce n'est pas grave.» Mais ce n'est pas un détail à partir du moment où, le mont Royal, ce n'est pas n'importe quel site à Montréal. Il a été reconnu d'intérêt public. Il a même été reconnu par le gouvernement du Québec. Il a un statut de protection. Moi, je pense qu'il faut...

2380 Puis je veux aussi vous dire ceci. Ma conviction, c'est la suivante. Si on laisse passer ce projet, il n'y a pas de raison, il n'y a aucune raison qui justifie qu'on permette aux promoteurs pour des raisons commerciales de, en quelque sorte, *scaper* le paysage de la montagne dans un endroit stratégique, alors qu'il peut faire certains choix, évidemment moins commercialement rentables, il peut éliminer ses places sous cet angle, baisser son écran, faire son écran pareil; ou faire le contraire, éliminer l'écran, garder les places.

2385 Mais il n'y a pas de raison qui justifie qu'on fasse ça dans la situation présente. C'est vraiment, à notre avis, inacceptable.

LE PRÉSIDENT :

2390 Très bien. Je vais revenir, pour ne pas les oublier, aux points dont je voulais vous

parler. S'il y a un document disponible, on apprécierait soit que vous puissiez le déposer ou donner à notre secrétariat les références appropriées et, à ce moment-là aussitôt que possible, de telle sorte qu'on puisse le rendre...

2395 **M. ROBERT PERREAULT :**

Oui. Mais je peux vous exprimer mon exaspération, mon exaspération de voir que le maire de Montréal engage la communauté montréalaise dans une démarche avec la Table de concertation pour voir de quelle façon on va protéger et donner – comment dire – une réalité au nouveau statut du mont Royal et me retrouver ici ce soir, en même temps, alors qu'on n'a pas fini notre travail, suite à la volonté de l'administration municipale dans une démarche, et je ne vous la reproche pas, je comprends que ce n'est pas votre problème, mais qu'on se retrouve ici ce soir dans un contexte où on doit, alors que l'autre travail n'est pas terminé, étudier un projet qui vient en contradiction avec les objectifs même du statut de protection du mont Royal.

2405

LE PRÉSIDENT :

Ma deuxième question, et je ne voudrais évidemment pas lancer un débat, mais j'aimerais quand même vous poser la question parce que vous êtes au Conseil régional de l'environnement.

2410

Le mont Royal, tout en étant un milieu, un espace vert exceptionnel, est aussi un milieu qui a été dans le passé et qui est susceptible d'être dans le futur objet de travaux d'aménagement de caractère paysager et donc, y compris des plantations, des remplacements et ainsi de suite.

2415

Est-ce que ce n'est pas dans l'ordre des choses que, à travers le travail d'évolution de cet arrondissement, il puisse y avoir des endroits où il y aura des plantations, d'autres où on les enlèvera pour faire place à des équipements?

2420 **M. ROBERT PERREAULT :**

Je vais vous dire ça autrement. Je vais vous poser la question: que signifie, à ce moment-là, la désignation par le gouvernement du Québec de cet arrondissement comme arrondissement historique et naturel, et qui implique un statut de protection?

2425

Moi, je dois vous dire, je pense qu'on devrait être très exigeant à l'égard des propriétaires institutionnels sur le mont Royal, comme l'Université McGill, pour reboiser des secteurs, pour corriger des empiètements absolument sauvages qui ont été faits sur le mont Royal.

2430

Je ne vous parlerai même pas du dernier incident loufoque d'une des grandes institutions hospitalières montréalaises qui décide de *scaper* tout ça pour faire un parking. Mais je veux

dire, on devrait être très exigeant.

2435 Donc, que l'on reboise, que l'on renaturalise, c'est tout à fait normal. C'est un arrondissement historique et naturel. Il y en a deux aux Québec. Donc, il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus.

2440 Mais vous me dites: «Est-ce qu'on devrait être capable de troquer l'un contre l'autre?» Moi, je vous dis, dans ce cas-là, ce qui est ma grande inquiétude, c'est que ce que j'ai vu, ce que j'ai lu, ce que j'ai regardé, ce que j'ai essayé de comprendre ne m'amène pas à être d'accord, à être capable d'accepter l'idée que ce qui va se produire là va vraiment être sans impact sur l'image du mont Royal. Si j'avais la conviction absolue qu'il n'y a aucun impact sur l'image du mont Royal...

2445 Je vous ferais remarquer, par exemple, la chose simple suivante. Il n'y a presque pas, dans les dessins qui nous été présentés, dans les images, dans les reconstitutions, d'image du site en hiver. Sauf qu'il n'y a pas de feuilles à peu près huit mois par année à Montréal, sept mois par année. À quoi ça va avoir l'air sept mois par année cet emplacement?

2450 Moi, ma conviction personnelle, puis quand on a regardé chez nous tout ça, c'est qu'on fait une véritable atteinte à l'image du mont Royal dans un des endroits stratégiques. Alors, on peut dire: «Bon, ce n'est pas si grave que ça. L'enjeu de permettre la rentabilité soi-disant du club de football le justifie.» Mais je vous pose la question: est-ce qu'on ne doit pas, à Montréal, maintenant prendre acte du fait que la situation a changé? On n'est plus en train d'étudier...

2455 À un moment donné, on étudiait des projets de développement, avantages, inconvénients, mérite. Bon, là, on est dans une situation très différente. Vous êtes dans une situation très différente. Pour la première fois, vous aurez à faire des recommandations dans le cadre d'un site qui a obtenu un statut complètement différent.

2460 Et moi, mon analyse personnelle, c'est qu'à Montréal, ça a l'air qu'il n'y a personne qui est prêt à en prendre acte, ni la Ville de Montréal ni les arrondissements ni les institutions concernées. C'est comme s'il ne s'était rien passé. Je le comprends un peu. Je veux dire, ça a été le résultat d'une lutte des citoyens contre ces institutions, contre les pratiques de l'administration municipale.

2465 Moi, je vous dis, si vous laissez passer ça sans fixer des règles pour la suite des choses, les treize boisés existants vont tous subir le même genre d'impact et d'intervention. À chaque fois, que ce soit l'Université de Montréal, l'hôpital Untel, l'Oratoire Saint-Joseph, ils auront tous et toutes de meilleures raisons pour intervenir, *scaper*, détruire une partie ou la totalité des derniers boisés existants.

2470

 Alors, la question qui est posée, c'est la suivante. Au-delà des projets d'un promoteur, est-ce que, oui ou non, collectivement comme société, on a donné au mont Royal un statut de

2475 protection. Si on en a donné un, il faut en prendre acte et ça doit changer nos approches et nos méthodes. On ne peut plus juste discuter d'un projet en disant: «Bon, est-ce qu'on peut nuancer tel inconvénient, corriger tel problème?»

2480 À mon avis, il y a dans la décision du gouvernement du Québec un changement de paradigme et votre commission, à mon avis, a la possibilité de le dire clairement.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Perreault. Madame Lauzon, ça va?

2485 **Mme HÉLÈNE LAUZON, commissaire :**

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

2490 Merci.

M. ROBERT PERREAULT :

2495 Ça fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

2500 J'appelle maintenant monsieur Marcel Côté. Bonsoir, monsieur Côté.

M. MARCEL CÔTÉ :

2505 Bonsoir. Je m'excuse de ne pas avoir remis mon texte par écrit. Mais finalement, je ne l'ai jamais écrit, je n'ai pas fini de l'écrire, mais je vais vous l'envoyer probablement d'ici lundi.

J'habite le quartier depuis 24 ans. J'ai choisi d'habiter ce quartier-là et je pense que je vais encore y habiter pendant 24 ans, au coin de Milton et Durocher. Je ne vous parlerai pas de la montagne, je ne vous parlerai pas de l'intégration de la montagne, du stade. Je n'ai jamais été au stade de ma vie.

2510 Mais par contre, je vis dans le quartier, puis j'ai du vécu face aux Alouettes et je dois vous dire que de tous les inconvénients possibles qui viennent d'usages multiples qu'on a dans ce quartier ici, les Alouettes, c'est à peu près ce qui marche le mieux. Ça n'arrive pas souvent par année. On sait que ça arrive parce qu'on les entend chez nous, lorsque la fenêtre est ouverte.

2515 L'été, l'automne, on entend. On sait qu'il y a un point parce que c'est un peu un bruit

de fond qui s'élève. On entend les gens applaudir jusque chez nous. On est à peu près à la même distance d'ici, là, du stade que vous êtes. Et donc, on sait qu'il y a des parties de football parce qu'on les entend.

2520 Par contre, je dois dire que, si je prends les grands éléments, sur le plan de la circulation, il y a une légère augmentation mais il y a beaucoup de circulation dans le quartier. Il y a 6 000 personnes par jour, par heure plutôt, qui passent le matin et le soir au carrefour de l'avenue des Pins et de l'avenue du Parc. Il y a peut-être une augmentation légère.

2525 Mais même pendant une partie de football, si vous prenez votre auto... puis la plupart des gens ici, on ne prend pas notre auto. On reste ici parce qu'on aime être piétonnier. Mais ça peut arriver qu'on prenne notre auto et on sort comme... on ne se rend même pas compte qu'il y a une partie. Parce qu'il n'y a pas beaucoup de parkings dans le coin, les gens ne doivent pas stationner dans le coin ici.

2530 Et une autre chose qu'on remarque, c'est que la réglementation sur le stationnement sur rue est bien respectée. Vous viendrez vendredi soir, je pense qu'il y a une partie de football, vous allez voir, dans les espaces réservés aux résidents qui ont une vignette, il y a beaucoup d'espaces libres. On ne stationne pas si on n'a pas de vignette dans le quartier.

2535 Nous, on a derrière l'édifice chez nous un parking pour des voitures extérieures, puis on n'a jamais eu de problèmes de parking illégal pendant une partie, alors que ce serait facile d'en avoir. Même devant l'édifice chez nous, il y a des espaces, même durant les parties des Alouettes. Et lorsque les gens sortent, ça sort à pied ou ça sort par les navettes, mais on ne remarque pas d'achalandage inusité. On est habitués au trafic.

2540 Quelqu'un, un peu plus tôt, parlait de la circulation sur la rue Sherbrooke. Ce n'est pas les parties des Alouettes. Une nuit chaude d'été bloque la rue Sherbrooke. Ça gèle surtout à peu près juste vis-à-vis la rue Durocher. Vous avez cinq hôtels, vous avez un virage à gauche, vous avez les taxis qui attendent et ça peut prendre des fois 15, 20, 25 minutes aux autos de passer. Nous, on le sait parce qu'on traverse toujours la rue entre les voitures. Ça bloque le matin et ça bloque le soir. Je ne pense pas, en tout cas à mon expérience, je n'ai pas remarqué d'achalandage particulier avec les Alouettes.

2550 Au niveau de l'ordre public, les problèmes d'ordre public dans le quartier, c'est surtout les étudiants. C'est les étudiants lors de la rentrée. Il y a des périodes de l'année dans la vie des étudiants, on se souvient probablement de cette période-là de notre vie, il y a des périodes qui sont plus intenses en party. Et nous, on se fait vider notre vestibule dans notre bloc appartement. À peu près à tous les deux ans, on se fait arracher nos miroirs de voiture. De temps à autre, moi, je pense que ça fait quatre, cinq fois que je me suis fait briser mon miroir et c'est toujours relié avec les périodes intenses de party d'étudiants, c'est-à-dire lors des arrivées des groupes d'étudiants.

2560 Je n'ai jamais eu de crainte. Quelqu'un a parlé qu'il avait peur le soir des parties de football. Vous devriez en parler d'ailleurs au poste de police qui est juste dans le creux de l'entonnoir où est-ce qu'on sort, au bas de la rue Durocher. Et il y a le poste de police Prince-Arthur-Durocher, il doit être au courant des incidents qui arrivent. Mais je suis à peu près certain qu'il y a plus d'incidents reliés aux étudiants qu'aux...

2565 D'ailleurs, lorsqu'ils ont changé l'hôtel ici juste à côté, qui est devenu une résidence d'étudiants, je suis certain que ça accru les problèmes de fin de soirée dans le quartier, beaucoup plus qu'un hôtel.

2570 Notre problème majeur dans le quartier, c'est un problème de propreté. Et je vous invite ce soir en sortant, si vous voulez, allez derrière le Second Cup, il y a une ruelle, puis vous allez voir, il y a un...

LE PRÉSIDENT :

2575 Ça, c'est peut-être dans un autre forum, monsieur Côté.

M. MARCEL CÔTÉ :

2580 Oui, mais c'est que ce n'est pas les parties... les gens de football n'amènent pas... ce n'est pas eux autres qui créent des problèmes de propreté du coin. Notre problème de propreté, il est intense dans le quartier. C'est un quartier à haute densité, la Ville ne le considère peut-être pas comme haute densité, mais la contribution des gens qui vont au football au problème de propreté du quartier est minimale. Les problèmes sont beaucoup plus gros que ça.

2585 Tout ça pour dire que le quartier peut vraiment bien vivre avec les Alouettes. Et dans la mesure où ça peut... on peut avoir des choses en compensation: que la Ville nettoie mieux les rues, que la Ville fasse respecter mieux les choses sur la propriété, qu'on surveille plus les étudiants probablement. Puis je ne veux pas blâmer les étudiants. Quand on était étudiants, on faisait la même chose. Probablement que le quartier serait plus vivable. Et on est capable
2590 d'absorber facilement le stade, même le stade avec 5 000 sièges de plus.

2595 Dans les circonstances actuelles, il n'y a pas de problème de tension dans le milieu qui est amenée par le stade à sa capacité actuelle. Et ce n'est pas une augmentation de 20 % de la capacité qui changerait les choses. Et je vous invite à venir vendredi soir vous promener dans le quartier, vous allez voir, vous allez entendre le bruit, vous allez savoir qu'il y a une partie de football mais vous ne verrez pas grand-chose.

LE PRÉSIDENT :

2600 C'est votre intervention?

M. MARCEL CÔTÉ :

Oui.

2605

LE PRÉSIDENT :

J'aimerais vous demander, puisque vous habitez dans le quartier depuis quand même quelques décennies et demie, j'ai compris, et que vous comptez y vivre encore, est-ce que vous avez eu l'expérience de participer, de près ou de loin, soit à des comités de citoyens ou à des associations de citoyens dans le but, par exemple, de trouver des solutions à des problèmes ou de faciliter l'interrelation entre des usages, des fonctions ou régler des problèmes?

2610

M. MARCEL CÔTÉ :

Je crois à travers les groupes de citoyens assis avec McGill pour certaines choses, la propreté de leur édifice, les graffitis sur leur édifice. Dans le quartier, il faut voir que nous, on a... ma partie du quartier est à haute densité. Ce n'est pas les mêmes choses que les gens de Milton Parc qui vivent dans des maisons un peu différentes.

2615

2620

Mais j'ai été président de mon condo pendant dix ans ou quinze ans, l'Association des propriétaires. On a travaillé avec l'INRS, je demeure en face de l'INRS. Mais ça s'est arrêté là, nous, et la directrice générale de l'INRS, on a fait nos représentations, mais pas dans des mouvements de quartier. Avec la police du coin, par contre, oui, assez souvent.

2625

LE PRÉSIDENT :

Madame Lauzon, ça va? Merci beaucoup, monsieur Côté. Est-ce que j'ai compris que vous nous enverriez des notes bientôt?

2630

M. MARCEL CÔTÉ :

Oui, je vais envoyer ça. Je pense que je vais répondre à la dame dans La Presse. Je vais vous envoyer la copie après.

2635

LE PRÉSIDENT :

Comme vous voudrez.

2640

Alors, j'appelle maintenant le dernier intervenant de la soirée et de la consultation, monsieur Perciballe. À vous l'honneur, monsieur, de...

M. LUIGI PERCIBALLE :

2645 Bonsoir, madame Lauzon, monsieur Paré. Je croyais ne pas être dans le temps.

 Moi aussi, j'habite le quartier depuis 40 ans. Depuis 26 ans, j'habite sur la rue Durocher et j'ai refait plusieurs maisons dans le quartier. J'ai d'autres propriétés sur la rue Lorne, etc. On a fait avec ma femme un mémoire qu'on a envoyé par Internet et je suis venu faire mon témoignage,
2650 en fait, comme une personne qui a vécu depuis 40 ans dans notre quartier.

 Comme vous le savez, notre quartier a été appelé par la Vox Populi «McGill ghetto». C'est que McGill avait pris une prépondérance telle dans le quartier qu'il n'y avait plus personne, il n'y avait plus de braves gens qui voulaient y habiter. Alors, il avait été abandonné. Et moi, j'ai pris
2655 des maisons brûlées, des maisons abandonnées, etc., puis on l'a refait, même avec l'aide du maire Jean Drapeau. En fait, c'est un quartier qu'il a fallu reconstituer.

 Et depuis, il y a un équilibre assez soutenable avec les étudiants, les itinérants, avec les gens qui font de la location et tout, et tout, et tout, mais c'est un équilibre précaire. C'est un
2660 équilibre qui a été rétabli, qui a été refait et qui est difficile à maintenir.

 En fait, on sait qu'il y a l'exubérance des étudiants à toutes les années quand ils viennent. Pour une couple de semaines, ils crient dans la rue. Il faut appeler la police pour qu'ils arrêtent de faire le bruit, etc., etc., mais ce sont des choses nécessaires. C'est-à-dire que le quartier, en
2665 étant cosmopolite, en étant très pluraliste et tout ça, c'est un des quartiers que moi, je considère le plus charmant dans la Ville de Montréal. Avec le Plateau maintenant, c'est très à la mode, puis tout le monde aime vivre et s'adapte aux inconvénients disons qu'il y a.

 Sûrement qu'il y a des inconvénients non nécessaires. Et l'Alouettes, c'est
2670 malheureusement un inconvénient vraiment pas indispensable, pas inéluctable. Je ne vois pas pourquoi. En fait, vous avez écouté comme moi tous les autres inconvénients qui existent. Je suis venu plusieurs fois ici. Alors, j'ai écouté les autres intervenants, ils vous les ont expliqués, je ne veux pas répéter.

 La dernière chose, c'est celui de la circulation. La circulation, ce qui nous arrive, c'est
2675 que vous allez pour vos affaires, vous avez pris des engagements, vous avez des choses urgentes à faire, vous avez un programme, en fait, etc., alors vous voulez rentrer à la maison comme d'habitude, tandis que ce jour-là, vous ne le savez même pas, ah! bien, il y a la joute des Alouettes. Alors, qu'est-ce que vous trouvez, la rue Prince-Arthur bloquée, la rue des Pins
2680 bloquée, la rue Parc avenue bloquée. Pour rentrer chez vous, il vous faut une heure ou une demi-heure. En fait, ça dépend comment vous êtes chanceux. Et là, tout votre programme, tout ce que vous avez à faire, etc., c'est interrompu.

 Une fois rentré dedans, bien, si vous voulez sortir, c'est la même chose. Parce que

2685 quand arrive la sortie, etc., là tout est encombré. On ne peut pas circuler. Il y a la police partout, etc. On ne peut pas circuler. Si vous êtes malade, si vous devez appeler... c'est dangereux.

Et ça, c'est l'aspect de la sécurité, c'est-à-dire voir si c'est vraiment judicieux que d'avoir 25 000 personnes dans un endroit comme le stade Molson où il peut arriver des choses.
2690 Espérons qu'elles n'arriveront jamais mais elles peuvent arriver.

Je ne veux pas faire le terrorisme avec le mot «terroriste», mais il y en a au Canada maintenant. On vient d'en arrêter pas mal, etc. Et puis ce sont des endroits que symboliquement ils aspirent, surtout dans un milieu universitaire où les idées sociales, politiques comme on a vu à
2695 Concordia, etc., des choses qui peuvent arriver.

Alors, le stade Molson, vraiment ce n'est pas une nécessité pour le quartier. C'est une *encumbrance* en anglais. En français, je ne sais pas comment est-ce qu'on peut le dire. En fait, c'est un achalandage et ce n'est pas nécessaire. Et surtout, d'après ce que je viens d'écouter, ce
2700 n'est pas un événement sportif. C'est un événement commercial. Vous avez compris que c'est pour de l'argent qu'on fait ça. On ne le fait pas pour le sport.

D'ailleurs, les Alouettes, selon mon interprétation, ils ne font pas de sport. Puis ce n'est pas une provocation radicale. C'est parce que le sport, selon moi, c'est comme le latin disait
2705 *corpore sano in mens sana*. Mais cela, ce sont des gens qui ont la stéroïde pour performance physique.

LE PRÉSIDENT :

2710 Revenez donc au projet, monsieur, s'il vous plaît.

M. LUIGI PERCIBALLE :

Bien, c'est justement ça. C'est parce qu'en fait, ce n'est pas du sport. On a dit que c'était
2715 du sport, mais ce n'est pas du sport. On fait d'une activité commerciale une espèce de religion commercialisée qu'on exploite, n'est-ce pas? Et puis c'est très important dans le quartier. C'est un quartier d'une importance culturelle pour Montréal, inestimable, parce qu'il y a beaucoup de choses qui se sont faites ici.

Moi, je suis venu ici en 51, il y avait Borduas, il y avait les autres activités culturelles qui se sont faites. C'est tous dans ce quartier ici qu'ils se sont passés. Et maintenant, qu'est-ce qu'on
2720 fait? En fait, on va dépenser de l'argent et on va permettre la promotion d'une activité qui est anticulturelle. Parce que qu'est-ce qu'elle fait, elle, elle fait une espèce de religion de l'émotivité, n'est-ce pas, collective, etc., qu'on manipule pour des raisons financières. En fait, c'est une
2725 habitude, c'est une coutume...

LE PRÉSIDENT :

Je vais vous demander de conclure.

2730

M. LUIGI PERCIBALLE :

Oui, je conclus. Vous avez compris. Je vous remercie beaucoup. En fait, j'espère que vous allez contribuer à résoudre ce problème-là. Parce que moi, j'ai fait des choses, la Ville m'a donné des amendes parce que je n'ai pas respecté des règlements. Là, il y a des règlements. En fait, que les autres observent les règlements comme tous nous observons et comme nous tous payons les taxes. Merci beaucoup.

2735

LE PRÉSIDENT :

Restez là quand même. On peut avoir une ou deux questions.

2740

M. LUIGI PERCIBALLE :

Oui. Je parle vite. Je ne suis pas très conformiste.

2745

LE PRÉSIDENT :

Non, non, c'est correct et on accepte très bien votre intervention. J'essaie juste de vous ramener peut-être à l'essentiel.

2750

Parce que puisque vous habitez dans le quartier depuis longtemps, vous être quand même familier ou habitué à ce qu'il y ait des événements comme les parties des Alouettes. Est-ce que votre conclusion, c'est que vous voulez que les Alouettes quittent le stade ou le statu quo et ne pas multiplier les événements? Quelle est votre conclusion, votre recommandation, monsieur?

2755

M. LUIGI PERCIBALLE :

Bien, la conclusion, c'est que quiconque veut rester dans le quartier, qu'il respecte le règlement existant, qu'il cherche pas à faire des pirouettes et des acrobaties comme on entend parler ici pour faire ce qui n'est pas logiquement et ce n'est pas bon sens de faire. En fait, c'est évident, j'espère que vous avez compris cela.

2760

En fait, on fait des acrobaties incroyables, des arbres, de la lumière, de la circulation, de la sécurité, tout ça, tout ça, pourquoi? Pour faire quoi? Une chose inévitable? Non, simplement pas, la convenance pour faire un peu d'argent plus facilement. Moi, je trouve ça vraiment peu raisonnable. Merci beaucoup.

2765

2770 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

2775 Alors, très brièvement donc en terminant, cette séance marque la fin de l'assemblée publique sur le projet d'agrandissement du stade Molson. La commission analysera maintenant l'information qu'elle a reçue et les opinions exprimées devant elle. Elle préparera son rapport qui sera déposé au début du mois d'août et rendu public quelques jours plus tard.

2780 Les personnes intéressées à le recevoir par la poste peuvent laisser leur nom et leur adresse à la table d'accueil, mais c'est évident que ce rapport-là sera aussi sur le site Web de l'Office quand il sera rendu public.

2785 Un mot en terminant pour vous dire d'une part que le rapport de la commission est consultatif, non décisionnel. Ma collègue et moi, nous n'avons évidemment pas de pouvoir décisionnel. Nous transmettons l'avis qui est issu finalement de notre analyse des propos entendus ici et la décision relative au projet de règlement visé appartient au conseil de la Ville sur recommandation du comité exécutif.

2790 Alors, quant au reste, je remercie tout le monde, aussi bien les représentants des Alouettes, de l'université, de la Ville et de l'arrondissement, que les responsables de la sténotypie et de la sonorisation et le personnel de l'Office.

2795 Et surtout, en terminant, je remercie les citoyens, vous qui êtes ici ce soir et aussi ceux qui ont participé aux séances antérieures. La qualité des interventions nous a facilité la tâche. Alors, merci à tous.

2800 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

Et, j'ai signé :

2805 _____
LISE MAISONNEUVE, s.o.